

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 2 FEVRIER 2023

Locaux communautaires – Salle la Boussole
2, rue du Docteur Ange Guépin – PORNIC

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-six janvier deux mille vingt-trois.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, M. Philippe BRIANCEAU, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, Mme Bernadette MELLERIN, M. Bernard MORILLEAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

Excusés : M. Edgard BARBE, Mme Carole BRAS, Mme Isabelle CALARD, Mme Karine MICHAUD, Mme Virginie ROTHAI.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : M. Edgard BARBE à M. Jean-Michel BRARD, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Virginie ROTHAI à M. Jacky DROUET.

Secrétaire de séance : Mme Danièle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 35 - Pouvoirs : 4 - Votants : 39

Arrivée de M.MUSLEWSKI après l'approbation du PV.

Les conseillers communautaires ont été destinataires, avec la convocation, du relevé des décisions prises dans le cadre des délégations au Président et au Bureau (dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - délibération du 9 juillet 2020).

Le procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2022 est adopté à l'unanimité n'ayant fait l'objet d'aucune observation écrite ou orale.

ORDRE DU JOUR

A – FINANCES – GRANDS PROJETS – PROSPECTIVE - MUTUALISATION

1. Vote du débat d'orientations budgétaires 2023 sur la base du ROB

B – CYCLE DE L'EAU – LITTORAL – MARAIS

1. Mise en place d'un dispositif d'aide à la réhabilitation des dispositifs privés d'assainissement non collectif : création d'une nouvelle catégorie de bénéficiaires

C – AFFAIRES GENERALES

1. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire sur l'examen des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz au cours des exercices 2017 à 2022

A – FINANCES – GRANDS PROJETS – PROSPECTIVE - MUTUALISATION

1. [Vote du débat d'orientations budgétaires 2023 sur la base du ROB](#)

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BRARD – Président et Monsieur Bernard MORILLEAU – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

Prescrit par la Loi, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire. Préalable au vote du budget primitif, le DOB traduit les orientations majeures de la collectivité et définit les grands objectifs en précisant les équilibres financiers et les principes fiscaux.

Le DOB est obligatoire dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et doit être tenu dans les deux mois précédant le vote du budget.

La loi NOTRe de 2015 est venue étoffer les dispositions relatives au DOB des EPCI en renforçant l'information aux conseillers communautaires par la réalisation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui doit donner lieu à une délibération.

En application du décret du 24 juin 2016, le ROB doit porter sur les orientations budgétaires envisagées avec les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (fonctionnement / investissement), les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette, ...

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport comporte également les informations relatives aux ressources humaines : les effectifs, les dépenses de personnel, les avantages en nature, la durée effective du travail, ...

Le DOB 2023 porte sur le budget général ainsi que sur l'ensemble des budgets annexes.

Intervention de M.BRARD :

« Avant de laisser la parole à M. Bernard Morilleau pour la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire détaillée, je souhaitais en introduction dire un mot sur le contexte dans lequel ont été travaillées les orientations budgétaires qui vous sont proposées ce soir.

Le contexte financier délicat de Pornic Agglo Pays de Retz, évoqué l'année passée, reste une réalité encore aujourd'hui.

La prospective établie sur la période 2021-2026 reste pleinement d'actualité compte tenu des contraintes budgétaires d'ores et déjà identifiées les années passées que je rappelle rapidement :

- La perte de la dynamique locale liée à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales,
- L'augmentation de la contribution au SDIS 44 (qui perdure)
- Le déficit du budget annexe des transports scolaires (là aussi, qui perdure et que notre prospective installe maintenant comme une charge récurrente)

Auxquelles s'ajoutent cette année, un contexte inflationniste important (+ 5,2 % au niveau national) avec de nouvelles hausses des prix qui entraînent une forte hausse de nos dépenses de fonctionnement :

- le coût de l'énergie (environ + 92 % pour l'électricité et 82 % pour le gaz) avec un filet de sécurité totalement insuffisant pour atténuer un nouvel effort des administrés
- la revalorisation du minimum de traitement de la fonction publique et la hausse du point d'indice de 3,5 %
- la hausse du coût des prestations, de l'alimentation (+6,6%), ...
- la hausse du coût des travaux (matières premières et main d'œuvre)
- les taux d'intérêts qui impactent la charge d'intérêts du plan pluriannuel d'investissements
- le taux du livret A (évalué à 3,5 % en 2023) qui impacte également nos intérêts d'emprunt

La situation financière de la collectivité reste donc fragile et nécessite une gestion particulièrement rigoureuse même si les premières actions correctives, mises en place en 2022, commencent à porter leurs fruits.

Je tiens à rappeler que la situation financière délicate de la collectivité n'est pas le résultat d'une tendance de fond, qui serait liée à un déséquilibre croissant sur les dernières années, mais bien à des éléments subis en 2020 et qui impactent fortement les équilibres budgétaires dès 2021 et s'amplifient avec le contexte inflationniste actuel.

Aussi, l'année 2023 va s'inscrire dans la même dynamique de maîtrise des dépenses publiques et de la nécessaire évolution de nos recettes fiscales et tarifaires dans la continuité de l'année 2022.

Le travail sur la prospective financière 2021-2026 a été réactualisé au regard des éléments nouveaux impactant fortement les charges de fonctionnement (évoquées précédemment), tout en réaffirmant les objectifs à atteindre, arrêtés l'année passée, à savoir :

- maintenir le niveau des services publics attendus par les habitants
- proposer un Plan Pluriannuel d'Investissement réaliste en s'appuyant sur les objectifs du projet de territoire (investissements indispensables pour notre territoire)
- maintenir un niveau d'épargne brut supérieur à 10% (capacité à dégager de l'autofinancement pour les investissements)
- conserver une capacité de désendettement de 7 ans maximum à l'issue de la période

Le lettre de cadrage budgétaire 2023, adressée à chaque service et Vice-Président, a été établie avec une consigne de **maîtrise des dépenses** nécessitant pour chaque service un réel effort de gestion et **d'optimisation des recettes** de fonctionnement avec 3 leviers : **la tarification et la fiscalité**, mais aussi **la recherche systématique de subvention**.

Au regard de tous ces éléments et compte tenu de la nécessité, pour le budget principal de s'équilibrer, plusieurs leviers sont activés, à savoir :

- le maintien des efforts de gestion consentis par l'ensemble des services dès 2022 auxquels s'ajoutent cette année les mesures de sobriété énergétique
- la hausse de la tarification de l'ensemble des services publics
- l'évolution de la fiscalité des ménages en 2023 sur le Foncier Bâti et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires conformément aux orientations validées en 2022.

Concernant l'optimisation des recettes, elles portent principalement sur :

1. la hausse de la tarification des transports scolaires et de l'ensemble des services publics à hauteur de 2 % à 5 % en 2023
2. la hausse des recettes fiscales avec une évolution des taux envisagée sur le Foncier Bâti et sur la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.
3. La recherche systématique de subvention

IMPACT SUR LA FISCALITE :

Aussi, le scénario permettant un retour sur une trajectoire financière plus satisfaisante, arrêté l'année passée, prévoyait une hausse maîtrisée de la fiscalité sur 2 ans.

- Pour l'année 2023, afin de couvrir les besoins de financement dans le contexte actuel et pour respecter la règle de lien entre les taux, le taux de foncier Bâti sera porté à 5.91 % et le taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires sera porté à 13,27 %

Pour 2023, comme en 2022, nous avons voulu préserver nos entreprises et nos agriculteurs en gelant les taux de foncier non bâti et de cotisation foncière des entreprises. Il n'est pas envisagé de hausse sur la Taxe sur le Foncier Non Bâti (FNB) ni sur le Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

C'est sur la base de ces nouvelles recettes fiscales que le ROB du budget principal a été élaboré et présenté en commission Finances.

Vous le voyez, 2023 s'inscrit dans la continuité des décisions prises en 2022 et sera une année importante de travail, avec pour ambition de consolider l'équilibre budgétaire de notre collectivité tout en maintenant des investissements nécessaires en cohérence avec notre projet de territoire.

Un équilibre qu'il faudra trouver en tenant compte des différentes réformes fiscales imposées par l'état impactant directement notre capacité à financer notre collectivité et qui nous obligent à nous adapter.

En effet, je souhaitais juste ressortir un chiffre qui me semble assez représentatif de la perte d'autonomie financière des collectivités locales. Les recettes fiscales locales représentaient 73 % des recettes de la collectivité en 2020, elles ne représentent plus que 41 % aujourd'hui.

La suppression récente de la TH sur les résidences principales, qui représentait plus de 11,6 M€, et la suppression de la CVAE (cette année), qui représentait 2,3 M€ sont désormais compensées par une dotation d'Etat constituée d'une quote-part de TVA reversée.

Reversement qui n'est donc plus indexé sur la dynamique locale liée à l'attractivité naturelle du territoire. La collectivité a perdu le mécanisme financier qui lui permettait de voir ses recettes augmenter proportionnellement à la dynamique du territoire sans avoir à faire évoluer les taux de fiscalité.

Cela traduit clairement la substitution de recettes « nationales » à la fiscalité locale. Ce qui demande aux collectivités, en particulier aux EPCI, de repenser leur modèle de financement.

Notre objectif commun reste bien :

- de conserver la capacité à maintenir des services publics de qualité répondant aux attentes de nos habitants et de déployer notre projet de territoire communautaire sereinement dans les années à venir
- de poursuivre nos investissements autour de l'enfance, la mobilité, la gestion de l'eau, l'économie, ... indispensables pour aménager notre territoire et ainsi être à la hauteur de nos ambitions pour notre grand territoire.

Enfin, c'est ensemble que l'on construit un territoire. Nous devons agir maintenant pour le quotidien des habitants et des entreprises, et nous devons agir durablement en nous mobilisant collectivement pour faire face aux grands enjeux qui s'ouvrent à nous. »

La présentation du ROB est effectuée par M.MORILLEAU et Mme PRIOU, Directrice Générale des Services.

M.HUBERT remercie Mme PRIOU pour cette présentation exhaustive. Il souhaite intervenir sur 6 thématiques de fond.

Tout d'abord, sur la fiscalité, comme il l'a dit hier en conseil municipal, l'augmentation des impôts locaux et le coût des services, par exemple le transport scolaire, deviennent insupportables pour de nombreux habitants. C'est d'autant plus dur à accepter que l'on paye toujours plus pour des services qui se dégradent ; il prend l'exemple de la gestion des ordures ménagères. Même si nous connaissons parfaitement le problème de l'inflation (+7,1 % cette année), celle-ci est reportée sur les bases qui sont très dynamiques pour notre territoire et augmentent d'ailleurs plus que l'inflation. Pourquoi donc rajouter une pression fiscale supplémentaire en augmentant les taux ? Ce n'est pas lié à l'inflation mais bien à la situation financière de l'agglomération qui se dégrade. En 2020, nous avons tous été élus sur nos programmes respectifs pour la ville comme pour l'agglomération, il le rappelle. Comme il l'a fait remarquer hier à M.BRARD en parlant de la mandature 2020-2026 pour laquelle il a été élu, dans un article Presse Océan du 11 novembre 2019 on peut lire qu'il promettait qu'il n'y aura pas de hausse de la fiscalité.

M.MORILLEAU fait remarquer que ceci concerne Pornic et que là nous sommes en agglomération.

M.HUBERT se permet juste de préciser que nous avons été élus au même scrutin, celui de 2020, et que les orientations globales que l'on donne sont valables en continuité pour la ville comme pour l'agglomération. Il le pense.

Dans les orientations budgétaires que vous portez ici, vous vous apprêtez à augmenter les taux de la fiscalité pour l'intercommunalité. Sur le foncier bâti +1,57 points d'augmentation du taux soit + 29 € par an par foyer en moyenne pour la ville de Pornic correspondant à la plus forte hausse de l'agglomération puisque Pornic a les bases les plus élevées en valeur locative. Il décrit la situation pour les habitants de la ville de Pornic. Sur la taxe d'habitation pour les résidents secondaires +3,52 points soit + 129 € par an par foyer en moyenne pour la ville de Pornic, toujours correspondant à la plus forte hausse de l'agglomération. Au conseil municipal de décembre, il souligne que Mme HUGUES a pourtant dit qu'elle était contre une augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il se dit désolé de reparler du conseil municipal, mais il y a un lien c'est comme ça, il y a des compétences transférées, des ressources mutualisées, il y a un lien évident entre la ville pour laquelle nous sommes élus et l'agglomération pour laquelle nous siégeons tous ensemble. Concentrons-nous maintenant complètement sur l'agglomération car il comprend bien qu'à priori il y a une étanchéité totale à parler des communes respectives, pourtant il lui semble que le rapport de la chambre régionale des comptes hier montrait bien pour la ville de Pornic des déficiences communes notamment sur la mutualisation des ressources. Donc il veut bien qu'on lui

dise qu'il n'y a pas de lien entre les communes membres et l'agglomération mais politiquement il ne trouve pas cela entendable.

La deuxième thématique dont il souhaite parler est la politique enfance - petite enfance et de ses investissements. Tout d'abord il rappelle l'un des 3 axes majeurs des orientations budgétaires qui est d'accompagner le rajeunissement de la population. C'est un axe de l'intercommunalité. Il note un investissement conséquent de presque 15 millions d'euros sur les 3 ans à venir pour les bâtiments de la petite enfance - enfance - jeunesse. C'est bien, par contre et comme il l'a fait déjà remarquer l'an dernier, aucun investissement n'est prévu pour la ville centre Pornic. A-t-il le droit de parler de la ville centre Pornic à l'agglomération ? c'est une possibilité. 2 investissements en équipements pour Chaumes, 2 pour Ste Pazanne, 1 pour la Plaine, Cheix, Vue, St Hilaire, St Michel, Port St Père et Rouans. Il se réjouit pour ces villes et leur rajeunissement mais c'est effarant qu'il n'y ait rien de prévu pour Pornic qui compte pourtant le tiers de la population de l'agglomération. Ces villes seraient-elles des pouponnières pour la ville de Pornic ? Soit la ville de Pornic n'a pas besoin de rajeunir sa population, soit-on ne veut pas la rajeunir. Pour information, à Pornic il y a désormais 7 EHPAD pour 0 maisons d'assistantes maternelles. Comme il le disait l'an dernier, des projets viables attendent toujours un lieu pour se lancer, il rappelle à Mme HUGUES avoir parlé de porteurs de projets, qu'elle connaît et cette année il ne voit aucun investissement pour une création de maison d'assistantes maternelles à Pornic alors que l'on pourrait en porter au moins 3 vu le besoin. Il parle vraiment en connaissance de cause.

Pour faire suite à la réaction de Mme MARIE, il l'interroge à savoir si elle a des enfants en bas âge et lui répond que lui parle en connaissance de cause.

Mme MARIE répond qu'il n'y a pas besoin d'avoir des enfants en bas âge pour connaître la petite enfance et que c'est peut-être pour cela qu'il a un regard qui n'est pas objectif.

M.HUBERT réplique que cela n'engage qu'elle. Il revient sur l'axe 3 du rapport d'orientations budgétaires « accompagner le rajeunissement de la population », et pense que cet axe devrait s'appliquer à la ville de Pornic qui porte pourtant 1/3 tiers des habitants de notre agglomération. Selon lui cet axe n'est pas sincère et les investissements portés ne sont pas en phase avec les orientations politiques affichées de rajeunir la population. On est d'accord qu'on parle bien d'accompagner le rajeunissement de la population sur tout le territoire ? Pour le plan local de l'habitat 2019-2024, il rappelle les objectifs fixés pour la ville de Pornic de porter 31% des constructions en habitat. C'est un plan local de l'habitat fixé par l'agglomération qui fixe des objectifs pour les communes membres, vous voyez donc bien le lien et les objectifs communs. Les objectifs de l'agglomération offrent une manne pour la ville de Pornic en matière de foncier bâti mais les services ne suivent pas en conséquence sur la ville de Pornic, surtout pour la petite enfance. Il indique à Mme MARIE qu'il connaît beaucoup de personnes de son âge qui sont dans sa situation et qui pourront lui confirmer. Si elle le veut, une rencontre pourra être organisée où ils pourront fournir des courriers qui montrent qu'il manque cruellement de places pour faire garder leurs enfants sur la ville de Pornic. Il demande à M.BRARD qu'attendez-vous pour investir dans le rajeunissement de la ville de Pornic ?

Il voudrait parler maintenant de la politique de l'habitat et l'aide au logement pour les jeunes. Il ne note aucun nouvel investissement prévu pour les 3 prochaines années pour les résidences jeunes actifs. C'était pourtant une bonne chose et le besoin est énorme. Il indique à M.BRARD avoir été particulièrement attentif à ses vœux de l'agglomération et souligne qu'il a visiblement fait du tourisme un axe majeur de sa politique de développement. Un tourisme de qualité qui ruissellerait plus largement et économiquement sur tout le territoire. Ceci est votre vision, votre choix et vous l'avez bien présenté lors des vœux. Même si le développement d'un tourisme plus qualitatif est représentatif de tout le territoire et important ce n'est pas le tourisme qui aidera les jeunes à se loger, pas plus que le tourisme aidera les jeunes entrepreneurs à faire garder leurs enfants pour aller travailler au WIP, qui peine à se remplir comme le note bien la Chambre Régionale des Comptes, ce dont il reparlera tout à l'heure.

Maintenant, il aimerait parler comme chaque année de l'absence d'investissements portés par l'agglomération en matière de production d'énergies renouvelables. Il rappelle les objectifs fixés par la loi qui ne seront pas atteints à Pornic

agglo Pays de Retz. Chaque année, il lui est répondu à côté en lui parlant de budget communication pour le développement durable, de formation, d'aide au compostage, d'amélioration des pratiques en interne. Jamais il ne lui est répondu précisément à cette carence locale en production d'énergie renouvelable. Ici, et sauf erreur de sa part, pour les 3 dernières années du mandat à venir, il ne voit aucun budget d'investissement concret pour la production d'énergie renouvelable locale. Rien pour le photovoltaïque. Tous les territoires investissent à l'échelle nationale, mais pas Pornic agglo Pays de Retz. Trouvez-vous cela normal de ne pas prendre part aux objectifs ?

Il souhaiterait parler du dispositif de paniers des producteurs locaux. Sauf erreur de sa part, à part la réédition des plaquettes pour la vente directe, il ne voit aucun financement renouvelé pour l'association en charge des paniers. Il interpelle M.PRIN qui, il le pense, est bien au courant. Il demande quel est le bilan de cette opération qui semble avoir été abandonnée alors que d'importants moyens avaient été dépensés pour l'association en charge et pour la communication portée par l'agglo.

Par ailleurs, il souhaite aborder un point très important dont on a parlé récemment : la lutte contre les pollutions environnementales et les décharges sauvages. Il indique à M.CAUDAL se souvenir qu'ils avaient échangé lors d'un précédent conseil sur la qualité de l'eau et plus précisément l'eau déversée en aval, à savoir les eaux de baignades. M.CAUDAL l'avait étonné en lui apprenant un facteur de pollution qui selon lui n'était pas si mineur, à savoir et M.HUBERT ne plaisante pas, les déjections canines sur le sentier côtier, en d'autres termes les crottes de chien sur le chemin des douaniers. Il avoue que cela l'avait fait sourire mais si le sujet qu'il ne maîtrise pas est peut-être très sérieux, M.CAUDAL qui est en charge du cycle de l'eau doit bien le savoir, il veut ici parler plutôt de pollutions majeures qui se multiplient sur notre territoire et tout aussi visibles il l'assure que les crottes de chiens, que sont les décharges sauvages dans nos campagnes. Il indique avoir écrit la semaine dernière à M.PRIN, Mme DIERICX, Mme MARCHAND, M.CAUDAL et jusqu'ici n'a eu aucune réponse. Au nom du groupe d'élus Pornic Vent d'Avenir, il a écrit pour les alerter concernant une décharge sauvage de grande ampleur en cours sur la commune de Pornic dont il rappelle l'échelle. Au regard des photos qui ont été transmises et que M.HUBERT tient à disposition des élus qui n'ont toujours pas répondu pour en échanger, la pollution semble inédite de par son ampleur, 22 000 m² de terrain semble avoir été remblayés sur une hauteur de 2,50 m, soit près de 50 000 m³ pour un équivalent possible de plus de 2000 camions bennes en 20m³. Ou un équivalent estimé de plus d'un million d'euros en coût classique de dépôts en déchèterie en se basant sur les tarifs professionnels à 25 €/m³ sur du gravats inerte. La nature de remblais, dont il tient les photos à disposition, à savoir des déchets issus de déconstruction diverses (goudrons, plastiques) sont risques majeurs de pollution par infiltration des sols avec la présence du ruisseau de la Gravelle, affluent du Boivre, que M.CAUDAL connaît bien via le SDAGE. Il évoque enfin sa durée, au vu du volume et des dépôts qui semblent se poursuivre régulièrement, tout laisse à penser que cette pollution est en cours depuis plusieurs années. Cette décharge serait 10 fois plus conséquente que celle des Duranceries. Chers collègues et Maires des 15 communes de Pornic agglo pays de Retz, ces dépôts se multiplient. Nous en avons relevé d'autres qui sont en cours à Pornic, à la Plaine sur Mer et à la Bernerie en Retz par exemple. Il se tient encore une fois disponible pour aller les constater. Ce phénomène d'ampleur touche toutes nos campagnes et nous ne pouvons plus l'ignorer. Une enquête de gendarmerie est en cours pour le dépôt sauvage de Pornic et il croit savoir qu'aujourd'hui les élus étaient sur place avec les autorités compétentes pour évaluer la situation. Il n'aime pas parler des absents, mais voulait s'adresser à M.BARBE puisqu'il a appris que le propriétaire du terrain agricole en question, qui d'après nos renseignements travaille bien dans le terrassement, avait fait savoir que M.BARBE était parfaitement au courant de ce qui se passait. Il imagine donc que ce propriétaire ou ses co propriétaires ne pensaient pas être inquiétés des remblais issus de déconstructions diverses. Remblais qui d'après ses renseignements seraient déposés depuis 2017 et proviendraient en grande partie d'entreprises de travaux publics, comme M.BRARD a pu le constater quand il s'est rendu sur place et qu'une entreprise était en train de dépoter. D'ailleurs, M.HUBERT salue la réactivité de M.BRARD. Il souligne que ces pratiques sont connues et personne n'agit. Ces décharges contreviennent pourtant au code de l'environnement. Il s'adresse à M.PRIN qui connaît particulièrement nos campagnes et qui, lui semble-t-il, peut en témoigner. Chers collègues il en va autant d'un enjeu de sécurité environnementale, de santé publique que d'exemplarité vis-à-vis des citoyens, usagers et contribuables auxquels nous demandons toujours plus d'efforts et de responsabilisation. Beaucoup de questions

doivent se poser si nous voulons y apporter des solutions. En amont peut être que les tarifs pros en déchèteries sont trop élevés pour les entreprises. Même si cela n'excuse pas d'avoir recours aux dépôts sauvages, cela peut l'expliquer. En aval, comment s'assure-t-on que les entreprises qui réalisent nos travaux publics et que nous, collectivités et contribuables, payons, ne se débarrassent pas de nos déchets dans la nature ? Une réflexion sur les coûts, la traçabilité et les contrôles s'imposent. Mais ce soir, à son grand désespoir, il ne voit rien dans les orientations budgétaires concernant ce problème majeur. Il rappelle que c'est notre responsabilité d'élus que de prendre le problème à bras le corps, non pas pour punir mais pour agir. S'adressant à M.BRARD : nous n'avons pas le pouvoir d'agir localement sur les granulés de plastique sur nos plages, et vous le savez bien, là par contre c'est une marée de déchets bien visible dans nos campagnes et nous seuls avons le pouvoir d'agir et il espère sincèrement que M.BRARD va déployer la même énergie sur ce sujet. Agissons et actons ce soir un budget pour cette politique de lutte.

M.BRARD réplique qu'il est vrai que M.HUBERT a été beaucoup vu sur le plastique, qu'il a été extrêmement performant.

Sur le sujet de la fiscalité, il précise que le débat qui a eu lieu hier à Pornic était sur la surtaxe et non pas sur les taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires qui est le sujet de ce soir. Il rappelle que lorsque vous jouez sur la taxe foncière, il y a un levier qui fait que mécaniquement cela s'applique aussi sur la taxe des résidences secondaires.

Sur la petite enfance, il laissera la parole à la vice-présidente.

Sur le tourisme et les vœux de l'agglo, il estime que le raccourci est gros et grotesque. Il répond à M.HUBERT qu'il sait bien que tous les ans, un thème est choisi pour les vœux et que cette année le thème choisi par les élus et à la demande aussi de la directrice de l'office de tourisme mettait en valeur l'action tourisme. Il ne lui semble pas que notre politique partagée par l'ensemble des Maires unis derrière lui soit uniquement le tourisme.

Concernant les décharges, tout d'abord il précise que les propriétaires cités par M.HUBERT ne sont pas les propriétaires du terrain qui est pollué. M.BARBE est bien en contact avec les co propriétaires sur un terrain où il y avait un terrain de cross, ce n'est pas celui-ci qui est pollué. Une opération était en effet organisée cet après-midi où était présent M.BARBE mais il n'a pas le compte-rendu. Suite à son intervention il indique que la DREAL était aussi sur site. Il attend le rapport de gendarmerie mais d'après ce qui lui a été dit cette pollution est a priori bien moins importante que les Duranceries contrairement à ce que M.HUBERT indique. Evidemment, le sujet des décharges dans nos territoires est un vrai fléau et quelque chose sur lequel collectivement il faut que nous ayons une stratégie et une méthode. Il est vrai aussi que le prix du m3 déposé en déchèterie représente une somme importante pour nos entreprises mais bien souvent ce montant est supporté par leurs clients. La baisse de ce prix se répercuterait en hausse d'un autre côté, alors que vous-même dans vos propos d'introduction vous souligniez que les taxes étaient insupportables, car il rappelle que ce sont des budgets qui doivent s'équilibrer. S'il y a moins de recettes d'un côté, il faudra bien aller chercher des recettes ailleurs et si l'on baisse le tarif du m3 déposé en déchèterie, qui peut être un choix politique il le reconnaît, il faudra augmenter les recettes sur le contribuable. Il s'agit uniquement de la mécanique des budgets annexes, avec des équilibres à trouver. Il rappelle que lorsqu'il a eu l'information de ces dépôts, il a d'abord appelé plusieurs fois M.HUBERT pour lui dire qu'il se déplaçait et est allé dans l'heure qui a suivi. Il a constaté personnellement un camion qui dépotait, la police municipale a contrôlé la personne qui vidait et il reprecise qu'il ne dépotait pas sur le terrain évoqué par M.HUBERT mais sur le terrain voisin de celui où il y a la pollution. Les personnes qui ont été rencontrées au mois de novembre par M.BARBE étaient bien les 4 co propriétaires du terrain qui a été transformé et sur lequel y a un engagement de remise en état, mais à priori n'est pas celui qui était à l'origine ciblé par la déclaration de M.HUBERT.

Il a aussitôt communiqué avec M.CAUDAL et les services de l'agglo qui se sont rendus sur site, puisque c'est surtout la partie eau qui est impactée par le risque de pollution. Les procédures liées à la première plainte déposée et aux constatations sont en cours et le procureur devra statuer.

Concernant les autres décharges, M.BRARD invite à ce qu'on les connaisse car il n'est pas question de laisser faire. Il faut aussi regarder comment nous pouvons lutter car il y en a un partout malheureusement, tous les maires de France sont concernés par le sujet. Nous faisons le travail. A écouter M.HUBERT, M.BRARD dirait presque que les Maires sont des bons à rien, c'est presque vexant, mais ce n'est pas grave, il faut s'habituer à ce genre de comportement. Pour conclure, M.BRARD indique prendre ce dossier, comme M.HUBERT, très au sérieux car le sujet est sérieux, mais il faut faire attention à parler du budget et des tarifs car ces tarifs impactent aussi l'enveloppe de chacun. Il invite M.CAUDAL et M.DROUET à compléter sur ce sujet. Il laisse la parole à Mme PLACE pour les équipements de petite enfance, M.RIPOCHE sur les éoliennes et Mme RELANDEAU sur le panier de Retz.

M.CAUDAL souligne que dès la connaissance de cette pollution, il s'est rendu avec le service sur place pour voir la nature des pollutions. Aussitôt, il a demandé que des prélèvements d'eau soient faits dans le ruisseau de la Gravelle, dont les résultats sont attendus pour connaître les molécules que l'on peut y trouver. Nous avons demandé à l'office français de la biodiversité de se déplacer avec la police de l'eau. Toutes les actions ont été mises en œuvre dès l'information. Les résultats seront communiqués comme il se doit dès le retour. Il souhaiterait par ailleurs répondre à ce qui a été évoqué par M.HUBERT, avec votre ironie, le problème des crottes de chien.

M.MORILLEAU souligne qu'il ne voit pas la relation avec le DOB.

M.CAUDAL souhaite néanmoins répondre car effectivement c'est peut-être un dossier que M.HUBERT ne connaît pas trop. Il rappelle que nous avons des plages pour lesquelles nous avons perdu le pavillon bleu en retrouvant des concentrations trop importantes de pollutions entérocoque, escherichia coli et autres, avec l'auto surveillance que fait Pornic agglo. Il invite M.HUBERT à prendre contact avec nos collègues de Noirmoutiers, qui, il y a quelques années, ont eu des problèmes de concentration importantes ayant eu des effets sur des zones de conchyliculture, faisant baisser les catégories A B C et une dégradation de la façon de commercialiser les produits. Il trouve donc cette ironie déplacée en raison d'un manque de connaissance du dossier.

M.DROUET répond sur la remarque de M.HUBERT concernant la tarification des apports des matériaux inertes à 25 € le m³. Comme l'a dit M.BRARD, on pourrait baisser ce prix, mais on devrait aller chercher des recettes ailleurs mais il rappelle que nos prix en matière de traitement des déchets ont augmenté, augmentent fortement et malheureusement vont continuer à augmenter. On doit se mettre en raccord avec tous les textes législatifs qui nous tombent dessus. Aujourd'hui il, le répète, nos populations trient très bien mais n'en n'ont pas forcément le fruit pour de simples raisons législatives qui nous contraignent toujours plus, nous collectivités, à aller toujours plus loin dans la qualité des traitements, ce qui est très bien, mais tout cela a un coût, il faut donc savoir où l'on met le curseur. Est-ce qu'on le met sur celui qui vient déposer en déchèterie ou sur le citoyen qui trie toujours mieux ? Il laissera M.HUBERT y apporter la réponse.

Par ailleurs, il indique avoir trouvé M.HUBERT dur sur le sujet des énergies renouvelables. Peut être que l'entité Pornic agglo met très peu d'installations à son propre titre mais dans les communes, de gros investissements sont faits. On fait tous partie de Pornic agglo. Il y a de l'éolien et photovoltaïque sur Pornic agglo. Beaucoup de projets éoliens sont en cours : Chaumes, Rouans, Ste Pazanne. Donc pour lui, dire que le territoire de Pornic agglo n'est pas vertueux en terme d'énergie renouvelable est un peu fort. Cela continuera de se développer certainement.

M.HUBERT souligne qu'il notait juste factuellement qu'il n'y a rien de prévu cette année en budget investissement sur de l'équipement pour des énergies renouvelables. Il n'y a pas d'installations prévues de panneaux photovoltaïques pour l'agglomération. Il sait qu'il en existe 3, que nous avons équipé le WIP par exemple mais nous sommes quand même loin d'avoir les ambitions qui répondent à nos objectifs nationaux.

M.DROUET fait remarquer que le patrimoine de l'agglomération n'est pas si riche que cela en termes de bâtiments et que l'éco-centre de Ste Anne est aussi équipé.

M.BRARD rappelle qu'au dernier conseil communautaire nous avons voté une délégation de service public avec l'assainissement et le choix a été fait justement par rapport à la société qui avait favorisé les trackers sur nos stations d'épuration donc c'est bien dans nos budgets.

M.RIPOCHE confirme que cela ne concerne pas uniquement que les bâtiments de Pornic agglo. Il pense qu'il y a de gros efforts faits sur toutes les communes pour pouvoir développer les énergies renouvelables. Si on raisonne en termes d'investissement au niveau de l'agglo, il y a déjà des bâtiments qui sont couverts et la politique est aussi de développer le photovoltaïque sur tous les bâtiments publics, qu'ils soient agglo ou communaux. Une réunion a dernièrement eu lieu à Chaumes pour le développement des démarches citoyennes qui permettront de pouvoir rechercher des toitures pour développer du photovoltaïque avec des investissements citoyens sur nos communes.

M.CAUDAL rappelle que dans le budget, 9 stations d'épuration vont être équipées de trackers, dont les premières vont être mises en place dès 2023. Dans le budget du pôle technique, est prévu le lancement d'études sur tout le patrimoine, qui a évolué d'une façon importante depuis le 1^{er} janvier 2020 avec les transferts petite enfance – enfance – jeunesse, pour la valorisation et l'équipement au maximum de nos bâtiments publics avec des moyens de production d'énergie.

Pour ce qui concerne l'investissement au niveau des bâtiments de la petite-enfance-jeunesse, Mme PLACE précise à M.HUBERT que Pornic n'est pas la seule commune à ne pas avoir d'investissement. Le choix des investissements a été réalisé sur un ordre prioritaire, en termes de sécurité, de réponse aux normes et de besoin par rapport à la population. Il n'est pas dit que par la suite il n'y aura pas d'investissements sur les autres communes mais il y a des choix arbitraires à faire à des moments, c'est ce qui s'est passé. Il y a des bâtiments sur certaines communes qui nécessitent des travaux, voire de nouveaux bâtiments à construire par rapport aux normes et à la sécurité, c'est ce qui a été priorisé à l'heure actuelle. D'où la réponse que certaines communes n'ont pas été fléchées pour le moment dans le projet futur de bâtiments. En réponse aux Maisons d'Assistantes Maternelles évoquées par M.HUBERT, il faut savoir que les MAM sont des projets privés, mais celles-ci sont aussi subventionnées, ce qui n'apparaît pas dans l'investissement mais dans les subventions, et elle confirme qu'il y en a sur Pornic en projet. Il y a aussi d'autres raisons pour lesquelles parfois les MAM ne s'installent pas, raisons qui leur appartiennent. Il faut également savoir que ce n'est pas ça qui va permettre d'avoir plus de place et d'accueil pour les enfants puisqu'à 90-99 % du temps ce sont des assistantes maternelles qui sont déjà sur le territoire où elles s'installent, elles quittent un fonctionnement individuel à leur domicile pour se regrouper, elles ne créent donc pas de nouvelles places, elles travaillent différemment. Mme PLACE entend la question des MAM mais cela ne répond pas actuellement et ne répondra pas au problème de prise en charge des enfants sur le territoire. Il faut également savoir que des micro crèches, qui sont de l'ordre du privé, s'installent sur le territoire, que celles-ci ont une réglementation qui n'est pas la même que les collectivités et que celle-ci vient à nouveau d'être allégée. Nous avons donc quand même une vigilance sur la prise en charge des enfants qu'il peut y avoir sur ces structures puisqu'elles ont des réglementations différentes des nôtres qui peuvent, et cela n'est pas systématique elle le souligne, amener des déviances à des moments donnés. Nous tenons à travailler avec ces porteurs de projets pour que ce soit un accueil de qualité des enfants sur notre territoire.

Mme RELANDEAU confirme que l'association Panier de Retz existe toujours et l'agglomération est toujours en relation avec l'association. S'il y a eu moins d'activité ou moins de présence de l'association, c'est que comme toute association, nous sommes sur de l'humain et du bénévolat. Elle ne peut pas en dire plus pour le moment mais un travail se fait avec sans doute une nouvelle dynamique pour 2023 et les années d'après au niveau de l'association.

Concernant la politique habitat, Mme MARCHAND revient sur le projet des résidences jeunes actifs évoqué par M.HUBERT et rappelle en effet qu'elles ont été ouvertes au dernier semestre 2022, et l'on peut se féliciter de ces résidences qui répondent à un besoin. La politique de l'habitat est un travail que nous effectuons actuellement.

Un séminaire de l'habitat a eu lieu la semaine dernière. La production de logements est une réelle préoccupation sur laquelle nous travaillons et on peut le voir puisqu'il y a bien un budget d'investissement sur la politique de l'habitat qui est menée. Le travail est engagé.

Par ailleurs, elle souhaite faire remarquer à M.HUBERT, que sans s'en rendre compte, le fait de mettre en avant à chaque fois la commune de Pornic, il offense les 14 Maires des autres communes, et va même plus loin, tous les conseillers communautaires des autres communes. Pourquoi ? Parce que l'on s'efforce sur les territoires de Pornic agglo Pays de Retz à travailler à l'échelle de l'agglomération et c'est important pour nous d'avoir une vision élargie. Nous avons bien sûr notre casquette de Maire mais on ne défend pas à tout prix nos communes dans les problématiques et priorités, parce que sinon on ne travaillerait pas de façon homogène et harmonieuse. Elle pense qu'il est important de rappeler que nous sommes ici à l'agglomération, que nous avons des priorités et elle félicite l'ensemble des Maires et élus pour ce travail qui est collaboratif autour du territoire de l'agglomération.

M.HUBERT se permet de répondre, il lui semble que quand il évoque les pollutions il parle à l'échelle de l'agglo, quand il évoque l'habitat également. Il demande de le laisser s'exprimer et souligne qu'il n'est pas évident d'être tout seul à s'exprimer face à 41 élus. En réponse à M.BRARD qui dit ne pas l'avoir vu être très présent sur les granulés plastiques, il rappelle que lui n'est pas indemnisé pour son travail d'opposition ni à l'agglo ni à Pornic. Il trouve très limite de lui faire des procès d'intention et faire comprendre aux Maires qu'il les prendrait pour des bons à rien. Il prend acte que M.BRARD ne veut pas aller avec lui sur le terrain, ce n'est pas le souci, en revanche, s'il veut, à la fin du conseil, il lui montrera le fameux terrain de motocross dont nous parlons qui a bien 2.50 m de remblais sous les lignes à haute tension d'ailleurs ce qui est très dangereux.

Il souligne aux élus qu'il est difficile de faire remarquer des choses, leurs orientations sont parfaites. Il note qu'il y a un arbitrage de fait et il le conçoit un arbitrage est à faire, mais en attendant il est élu représentant de la ville de Pornic et note qu'il y a un besoin majeur pour la ville de Pornic qui est la ville centre. Il ne le dit pas méchamment et demande pourquoi ils prennent tout sur ce ton. Il y a un besoin majeur pour la ville-centre qui compte le tiers des habitants et l'an dernier il n'y avait rien de prévu sur ce budget investissement et cette année c'est pareil. Il demande pourquoi. Pourquoi ses remarques ne sont-elles pas entendues ? Il n'y a pas d'attaque personnelle, il rappelle qu'il agit pour l'intérêt général, tout comme les autres élus, avec ses moyens, sans être indemnisé et avec aussi une petite dose de courage parce qu'il ne faut pas oublier qu'il est seul.

M.BRARD remercie M.HUBERT mais souligne que sur ses propos d'introduction et ce qu'il a développé dans la première phase, il a largement positionné et critiqué les élus qu'ils sont. Il se dit désolé mais il l'a pris comme cela et ils sont nombreux à le penser. Pour conclure sur le terrain, il indique que le commandant NAUD, lui a encore dit hier avant le conseil municipal que le terrain à motocross n'est pas le sujet, mais le terrain juste après.

- VU l'article 107 de la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
- La commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation » du 18 janvier 2023 et le bureau du 19 janvier 2023 ont pris acte du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023*
- *de prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023*
- *d'approuver le Débat d'Orientation Budgétaire 2023*

1. Mise en place d'un dispositif d'aide à la réhabilitation des dispositifs privés d'assainissement non collectif : création d'une nouvelle catégorie de bénéficiaires

Rapporteur : Monsieur Luc NORMAND – Conseiller délégué à l'Assainissement non collectif – Défense incendie

L'arrêté du 17 avril 2012, impose aux usagers du service public d'assainissement non collectif dont l'installation est diagnostiquée non conforme, à l'occasion du contrôle initial de réalisation ou dans le cadre d'un contrôle période de bon fonctionnement, de remettre son dispositif aux normes dans un délai de quatre ans. Ce délai est réduit à un an en cas de vente et la mise en conformité est assumée par le nouvel acquéreur. A ce jour, 1 995 installations sont recensées non conformes et présentent un danger pour les personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement ou absence d'installation sur le territoire de l'agglo.

Désireux que ces travaux puissent être réalisés dans des conditions financières acceptables pour les propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes, les élus communautaires ont souhaité mettre en place un dispositif d'aide à compter du 26 septembre 2019 en inscrivant au budget général une enveloppe de 234 000 €.

Le coût moyen d'une réhabilitation est d'environ 8 000 € TTC.

A la mise en place du dispositif d'aide en 2019, il a été proposé, sous conditions techniques (existence de l'installation avant le 9 octobre 2009), et financières (reste à charge sur travaux de 2000 € pour les propriétaires et plafond de travaux subventionnable de 8000 €), d'attribuer une aide différenciée tenant compte des conditions de ressources, à savoir :

- Propriétaires occupants aux ressources très modestes n'excédant pas les plafonds de ressources retenus par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) : taux d'aide de 75%, soit 6 000 € pour un plafond de travaux de 8 000 € TTC,
- Propriétaires occupants aux ressources modestes n'excédant pas les plafonds de ressources retenus par l'ANAH : **taux d'aide de 65%**, soit 5 200 € pour un plafond de travaux de 8 000 € TTC,
- Propriétaires bailleurs d'un logement conventionné avec l'ANAH : **taux d'aide de 25%**, soit 2 000 € pour un plafond de travaux de 8 000 € TTC,
- Propriétaires occupant aux ressources au-dessus des plafonds de l'ANAH : **taux d'aide de 10%**, soit 800 €.

Afin d'accélérer les réhabilitations d'installations non conformes, la commission cycle de l'eau propose d'ajouter un palier supplémentaire afin de prendre en compte tous les propriétaires occupants et ce quels que soient leurs revenus.

Il est donc proposé une tranche d'aide financière supplémentaire :

- Propriétaires occupants aux ressources intermédiaires n'excédant pas les plafonds de ressources retenus par MaPrimRénov' : **taux d'aide de 40 %**, soit 3 200 € pour un plafond de travaux de 8 000 € TTC.

Ainsi, une soixantaine de foyers pourrait potentiellement bénéficier du dispositif.

N.B. : Plafonds de ressource ANAH- MaPrimRénov'

Valeurs applicables au 01/01/2022- Plafonds remis à jour au début de chaque année et s'appliquent à compter du 1er janvier de l'année en cours

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
1	15 262 €	19 565 €	29 148 €	Supérieur à 29 148 €
2	22 320 €	28 614 €	42 848 €	Supérieur à 42 848 €
3	26 844 €	34 411 €	51 592 €	Supérieur à 51 592 €
4	31 359 €	40 201 €	60 336 €	Supérieur à 60 336 €
5	35 894 €	46 015 €	69 081 €	Supérieur à 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

M.NORMAND souligne qu'il s'agit de donner un petit coup de pouce à une autre catégorie de la population qui ne faisait pas les travaux, toujours dans le but d'éviter les pollutions.

Vu l'avis favorable de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais » du 19 octobre 2022 et du bureau du 19 janvier 2023 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver la mise en place de ce nouveau dispositif à compter du 1^{er} janvier 2023,
- d'approuver le taux d'aide défini ci-dessus,
- d'approuver le règlement d'attribution des aides.

C – AFFAIRES GENERALES

[1. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire sur l'examen des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz au cours des exercices 2017 à 2022](#)

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BRARD – Président

La Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire (CRC) a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération Pornic agglo Pays de Retz concernant les exercices 2017 et suivants.

Le contrôle a porté sur le fonctionnement et l'organisation de l'intercommunalité, sa politique en matière d'achat public, la fiabilité de ses comptes et sa situation financière ainsi que de la façon dont l'agglomération traite des risques littoraux de submersion marine et d'érosion côtière

A l'issue de ce contrôle, la CRC a transmis son rapport d'observations définitives à la communauté d'agglomération le 29 décembre 2022, accompagné de la réponse qui y a été apportée par le Président de la communauté d'agglomération.

La CRC n'émet aucune alerte, et ne relève pas de problématiques majeures remettant en cause la bonne gestion de la collectivité, elle formule des observations et onze recommandations pour parfaire la gestion de la communauté d'agglomération.

Ce rapport s'inscrit donc dans le processus d'amélioration continue dans lequel la collectivité est engagée depuis l'origine.

Conformément à l'article L.243-6 du code des juridictions financières, ce rapport doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil communautaire, séance au cours de laquelle il donne lieu à débat. Le rapport et la réponse ont été joints à la convocation adressée à chacun des membres du Conseil communautaire.

Intervention de M.BRARD

Il y a un peu plus d'un an, la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire m'informait de l'ouverture d'un contrôle des comptes et de la gestion de Pornic Agglo Pays de Retz à compter de l'exercice 2017 jusqu'à la période la plus récente.

Je vous en avais donné l'information lors du conseil communautaire du 3 février 2022.

C'est le 1^{er} contrôle de notre communauté d'agglomération, créée il y a maintenant un peu plus de 6 ans.

Un contrôle des comptes et de la gestion d'une collectivité porte particulièrement sur :

- *La régularité des actes de gestion*
- *L'économie des moyens mis en œuvre*
- *L'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante*

Ce contrôle a été mené sur toute l'année 2022, il a mobilisé fortement les équipes de l'Agglomération afin de répondre aux nombreuses sollicitations des magistrats.

En effet, pour exercer ce contrôle, la chambre peut demander la communication de tous documents, données et traitements.

Les rapporteurs de la CRC ont sollicité la communication de nombreuses pièces (plus de 15000 pièces) et ont sollicité un entretien avec le président, la Vice-présidente à l'Aménagement du Territoire, le Vice-Président au Cycle de l'eau ainsi que la Direction et les responsables de service (Finances, Marchés Publics, Cycle de l'eau)

Je souhaitais saluer le travail que nous avons pu mener tout au long de la période de contrôle, nos échanges avec les rapporteurs ont été riches et constructifs.

Le rapport définitif m'a été officiellement notifié le 29 décembre 2022.

Tout d'abord, je note avec satisfaction que le rapport ne relève pas de problématiques majeures remettant en cause la bonne gestion de cette jeune collectivité.

Elle n'émet aucune alerte, aucun acte n'est remis en cause ni soumis à l'annulation. Rien de délictueux au niveau administratif, et encore moins au niveau pénal n'est constaté.

Les grands domaines stratégiques de la gestion d'une collectivité tels que l'organisation administrative des conseils, les délégations, les pratiques budgétaires, les ressources humaines, ... n'ont généré aucune observation ni recommandation. Les magistrats saluent également la qualité de l'information financière et budgétaire délivrée.

J'en suis particulièrement satisfait compte tenu de la période sur laquelle s'est déroulé ce contrôle.

Période marquée par de grands bouleversements de l'institution, en 2017, la création de la communauté d'agglomération, en 2020, l'intégration d'une 15^{ème} commune, Villeneuve-en-Retz, et depuis de nombreux transferts de compétences très impactants, sans compter la crise sanitaire intervenue en 2020 qui a perturbé nos fonctionnements.

Les services communautaires ont été fortement mobilisés sur cette période et ont su faire face à ces nouveaux enjeux avec beaucoup de rigueur et d'engagement.

D'autre part, après une lecture attentive de ce rapport définitif, je souhaitais apporter un éclairage sur les observations définitives formulées.

Sans reprendre l'ensemble des sujets étudiés dans le cadre du contrôle, je note avec satisfaction l'appréciation positive que portent les magistrats sur le processus de création de la communauté d'agglomération, de la cohérence de son périmètre et de la structuration de la gouvernance qui permet une représentation équitable des communes.

L'appréciation de la situation financière de la collectivité apparaît également particulièrement satisfaisante. Les magistrats soulignent la situation financière très saine de la collectivité jusqu'en 2021 et saluent la capacité de réaction des élus communautaires, pour remettre la collectivité sur la voie d'un rétablissement de sa trajectoire financière, face au déficit important du service de transports scolaires apparu en 2021 et de l'impact de la hausse de la contribution du SDIS.

Sur la forme, concernant le registre du vocabulaire employé tout au long de ce rapport, nous avons noté certaines formulations qui mériteraient d'être nuancées. Les formulations peuvent laisser à penser que des dysfonctionnements importants apparaissent alors que pour la plupart il s'agit d'améliorations techniques effectivement à apporter.

Sur le fond, le rapport d'observations définitives est reçu comme une opportunité de souligner les bonnes pratiques et comme un réel outil d'amélioration continue de la qualité de gestion de l'agglomération, outil dont vont se saisir les élus et les services pour améliorer ce qui doit l'être conformément aux recommandations.

Sachant, de surcroît, que plusieurs de ses recommandations ont déjà été intégrées ou sont déjà engagées.

Pour autant, certaines recommandations ont des formulations qui peuvent sembler directives. Certaines évolutions mentionnées par la CRC ne peuvent être déconnectées des spécificités locales de notre territoire, des orientations stratégiques prises par le conseil communautaire ou du travail de co-construction mené avec les territoires voisins.

Il est important que les élus locaux communaux ou communautaires se déterminent librement, et restent responsables des décisions à prendre sur les recommandations de la CRC lorsque qu'elles abordent des questions d'opportunité.

La tendance de beaucoup de chambres régionales dans leur rapport est de favoriser la centralisation, la mutualisation entre la ville-centre et l'EPCI dans une approche de rationalité de gestion qui pourrait se faire au détriment du collectif de l'ensemble des communes de notre collectivité. C'est une vigilance que nous devons avoir.

La Chambre Régionale des Comptes a ainsi formulé 11 recommandations afin de parfaire l'agglomération.

M.BRARD propose de laisser la parole aux vice-présidents après chaque recommandation pour éclairer l'assemblée.

Recommandation n°1 : Concourir au développement des mutualisations entre l'EPCI et les communes membres, notamment en créant des services communs dans les domaines de la commande publique, des affaires financières et des affaires juridiques.

Pour éclairer cette recommandation, Mme HUGUES précise d'abord que la CRC considère comme inabouties nos mutualisations au regard de notre schéma de mutualisation. Finalement elle ne regarde, entre guillemets, que l'adéquation de ce que nous avons fait avec le schéma que nous avons écrit il y a quelques années, alors même qu'au sein de ce schéma nous avons précisé aussi que le processus se voulait pragmatique, évolutif et pour nous permettre tout simplement au fil de l'eau de saisir des opportunités. Mme HUGUES souhaite repreciser qu'effectivement nous avons réalisé beaucoup de mutualisations qui n'étaient pas inscrites dans notre schéma de mutualisation. On peut citer :

- la création du service commun « ressources humaines » qui nous permet de gérer les ressources humaines de notre agglomération, de la ville des Moutiers, de Préfailles et de celle de Pornic.
- La création d'un service commun « informatique »
- La création d'un service commun « conseiller numérique » pour certaines des communes.
- Une convention entre les villes et l'agglomération pour divers travaux : eaux pluviales, bâtiments petite enfance-enfance – jeunesse
- La mutualisation de l'animatrice petite ville de demain

En sus, nous avons évidemment fait des choses qui étaient écrites, telles que la mise en place :

- du service commun « recherche de financements »
- du groupement de commandes

Sans oublier, la réunion mensuelle des DGS qui fait avancer un grand nombre de mutualisations

Par ailleurs, cela a été cité lors de la présentation du DOB, on sait que nos mutualisations et nos transferts de compétences sont jugés sur le coefficient d'intégration fiscale (CIF). Mme PRIOU l'a rappelé pour indiquer que ce CIF est de 47% sur notre agglomération. Nous sommes 14^{ème} sur 70 dans le classement des EPCI des Pays de la Loire. Nous avons clairement un CIF qui est très bon.

Sur les lignes d'actions, mutualisations finances, marchés publics et juridique entre autres, comme l'a indiqué M.MORILLEAU précédemment, elle précise que nous engageons sur l'année 2023 la révision de notre schéma de mutualisation. Une première réunion de la commission a eu lieu en décembre. Dans le cadre de cette révision que nous souhaitons adopter en fin d'année, il est évident que nous reposerons sur la table la mutualisation sur ces sujets : finances, marchés publics, juridique, et d'autres certainement.

Recommandation n°2 : Doter le pacte de gouvernance de l'agglomération d'un véritable contenu conformément aux dispositions de l'article L 5211-11-2 du CGCT

M.MORILLEAU signale que cette remarque l'a interrogé car nous avons beaucoup travaillé entre 2017, année de la création de l'agglomération et en 2020 sur différents sujets : notre règlement intérieur, notre pacte financier et fiscal, le schéma de mutualisation. Nous avons eu la volonté d'un projet de territoire avant le renouvellement des équipes en 2020. Il rappelle que nous n'avons pas l'obligation d'écrire un pacte de gouvernance, mais que nous avons délibéré en 2021 au sein de cette instance, pour confirmer que notre pacte de gouvernance reprend les éléments que nous avons définis depuis quelques années. Nous n'avons pas à réinventer des choses, cela encadrerait déjà la façon dont on travaillait ensemble. D'autant plus que nous avons défini en 2016, avant de se rassembler, la façon dont chaque commune serait représentée et cela a d'ailleurs été souligné par la chambre régionale. Dans la gouvernance, au-delà des conseillers communautaires, nous avons intégré nos conseillers

municipaux dans les commissions. En parallèle, nous faisons fonctionner régulièrement le conseil des maires sur les sujets stratégiques. On a aussi donné des moyens importants pour que le conseil de développement fonctionne, avec un réel travail qui se fait à ce niveau. Tous ces éléments font partie du pacte de gouvernance. La CRC nous demande de le réécrire sur la forme car sur le fond le travail est fait. Courant 2023, nous allons réécrire les choses en reprenant les éléments précédemment évoqués mais de façon à ce que cela corresponde à leur attente, mais cela change pas sur le fond ce que l'on fait ensemble.

Recommandation n°3 : Négocier avec la société CISN Résidences Locatives afin de purger les irrégularités affectant le bail emphytéotique conclu dans le cadre de la construction de la résidence jeunes actifs de Sainte-Pazanne (articles L. 1311-2 et L. 1311-3 du code général des collectivités territoriales).

Mme MARCHAND souligne l'importance de préciser que Pornic agglo a déjà bien pris en compte cette recommandation en prenant tout de suite attache du notaire qui a rédigé le premier acte pour le compléter au regard des observations du magistrat. Il est essentiel que le bail reflète précisément le souhait des élus de protéger la communauté d'agglomération sur le long terme, avec la rédaction d'un bail emphytéotique administratif. Le magistrat de la CRC reconnaît d'ailleurs que notre volonté était très clairement explicitée dans la délibération du Conseil du 10 décembre 2020. Le bail a donc été corrigé en ce sens et signé le 24 janvier 2023.

Recommandation n° 4 : Poursuivre la fiabilisation de l'inventaire communautaire et sa concordance avec l'état de l'actif tenu par le comptable dans les meilleurs délais (instruction budgétaire et comptable M57, tome 1, titre 3, chapitre 1).

M.MORILLEAU indique que cette remarque de la CRC porte sur le fait que l'inventaire n'est pas toujours tenu à jour à 100%, comme pour beaucoup de collectivités. Il y a des choses à remettre à jour, si une voiture est vendue et remplacée par exemple il faut l'écrire dans l'inventaire au fur et à mesure et il peut y avoir quelques retards sur les écritures. D'ailleurs du côté de la trésorerie, il y a des choses qui ne sont pas toujours à jour conformément à ce que nous avons pu faire de notre côté. Cela été le cas sur la gendarmerie de Villeneuve par exemple. Ces remarques sont à prendre en compte afin de régulariser les choses, cela veut dire mettre un peu plus de moyens humains pour faire ce suivi administratif de l'évolution de nos inventaires.

Recommandation n° 5 : Procéder, dès l'achèvement des opérations d'équipement et de leur mise en service, aux écritures comptables de transfert du compte 23 « Immobilisations en cours » au compte 21 « Immobilisations corporelles » ainsi qu'aux inscriptions en dotations aux amortissements correspondantes (instructions budgétaires et comptables M14 - tome I - titre 1 - chapitre 2, M4 - tome I - titre 2 - chapitre 2 et référentiel budgétaire et comptable M57, tome I, titre 3, chapitre 2).

M.MORILLEAU explique que nous avons l'habitude d'inscrire l'amortissement de nos investissements quand ceux-ci étaient terminés, quand les dépenses et recettes étaient terminées. En fait, la CRC nous demande de commencer à amortir en cours de route, dès la livraison de l'équipement. D'ailleurs, le fait de passer en M57 depuis quelques années nous permet de mieux coller ces investissements. Nous allons donc être vigilent et commencer à amortir au prorata temporis des investissements.

Recommandation n° 6 : Se conformer aux règles de la commande publique en matière de mise en concurrence (article L. 3 du code de la commande publique).

M.MORILLEAU précise que sur une centaine de dossiers de commande publique et marchés publics passés à l'année, la CRC nous fait une remarque sur un marché autour de l'informatique. Lorsque l'on réalise les marchés on met une note sur le prix et une note sur la valeur technique, mais sur la valeur technique nous décomposons souvent différents points. Sur l'un des marchés, nous n'avions pas décomposé les différents points de la valeur technique qui serait prise en compte alors qu'on le fait régulièrement. Il n'y a pas eu de remarques sur les autres marchés, ce qui veut dire qu'ils étaient bien conformes au fonctionnement de la commande publique. On sera d'autant plus vigilant sur ces choses à l'avenir

Recommandation n° 7 : Poursuivre les coopérations avec les établissements publics de coopération intercommunale limitrophes afin que le périmètre d'exercice de la compétence "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI) corresponde à une logique hydro-sédimentaire.

En préambule, M.CAUDAL souhaite rappeler que la prise de compétence « Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations » (GEMAPI) par l'agglomération a été bien antérieure à l'obligation fixée par la loi au 1er janvier 2018. Ainsi, Pornic agglo Pays de Retz a décidé de prendre, de manière anticipée, cette compétence dès le 1er janvier 2017, date de la création de l'agglo.

Des moyens, tant humains que financiers, ont été déployés par l'intercommunalité pour travailler activement sur la GEMAPI. En effet, la communauté de communes de Pornic, future composante de Pornic agglo Pays de Retz, était prête à exercer la compétence GEMAPI dès le 1er janvier 2016 puisqu'elle avait recruté, en septembre 2015, un ingénieur en charge de cette compétence. En outre, l'EPCI accompagnait, depuis 2012, la commune des Moutiers-en-Retz dans le cadre de l'élaboration du PAPI d'intention et des études de danger indispensables à la définition des futurs travaux de renforcement.

Dans l'impossibilité de mettre en œuvre une taxe GEMAPI au mois de septembre 2016, année de préparation de la fusion des communautés de communes de Cœur Pays de Retz et de Pornic, l'agglomération a même décidé de procéder à une avance de 200 000€, du budget général au budget GEMAPI pour assurer son fonctionnement. Les élus ne tenaient pas à ce que les travaux de confortement de digues et perrés des Moutiers soient retardés. Ils ont ainsi été réceptionnés en juillet 2018, 8 ans après la tempête Xynthia, grâce à la volonté unanime des élus communautaires de lancer les travaux avant même la mise en place de la taxe GEMAPI. Au 1er janvier 2022, 252 diagnostics ont été réalisés sur les communes des Moutiers-en-Retz et de Villeneuve-en-Retz, 125 demandes de subvention avaient été faites et 87 avaient été honorées suite à la réalisation des travaux.

Ainsi, le service GEMAPI compte à ce jour 5 agents. Notre collectivité a fait preuve d'un volontarisme continu pour se doter des moyens humains suffisants pour mettre en œuvre cette compétence essentielle pour notre territoire et ses habitants.

Concernant la recommandation n°7, la chambre nous demande de poursuivre, cela veut dire qu'elle reconnaît que nous avons déjà commencé à agir et qu'elle nous conforte dans notre action.

Concernant la coopération intercommunale au niveau de la gestion des milieux aquatiques, protection contre les inondations, cette coopération se régit à 3 niveaux :

1. au niveau des documents de planification
2. au niveau de la gestion des milieux aquatiques
3. concernant la protection des inondations

Concernant les documents de planification nous travaillons sur 2 bassins versants hydro sédimentaires, l'estuaire de la Loire et la Baie de Bourgneuf. Nous travaillons avec les intercommunalités au sein du syndicat Loire aval pour édifier un schéma d'aménagement et des eaux approuvé au mois de décembre 2022 et qui renforce cette coopération en particulier par la prise en compte plus précise des problématiques liées au littoral et à la gestion

du trait de côte et de l'estuaire. Nous coopérons par ailleurs au sein du syndicat mixte pour le développement de la Baie de Bourgneuf pour la révision du schéma d'aménagement et des eaux de la Baie de Bourgneuf décidé début janvier et qui permettra aussi de renforcer cette coopération.

Le 2^{ème} niveau est la réalisation de travaux, la coopération sur ces deux entités, le contrat territorial Sud Estuaire Côte de Jade dans le cadre d'une entente avec Sud Estuaire et au sud dans le reste de la Baie de Bourgneuf dans le cadre d'un CT qui sera adopté en mars prochain pour 6 ans et à l'échelle du bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

Le 3^{ème} niveau concerne la protection contre les inondations, là nous travaillons dans le cadre d'une entente avec Challans Gois Communauté, Océan Marais de Mont, dans le cadre d'une stratégie locale de gestion du risque inondations (SLGRI) qui a été approuvé par les Préfets de Loire-Atlantique et de Vendée le 28 décembre 2017.

En ce qui concerne le bassin d'estuaire de la Loire, dans le cadre de l'entente conclue avec Sud estuaire en 2021, nous demanderons d'élargir notre coopération sur la gestion du trait de côte et la protection des inondations s'ils en sont d'accord.

Recommandation n° 8 : Finaliser, dans les meilleurs délais, l'élaboration de la stratégie locale de gestion du trait de côte.

M.CAUDAL indique que là aussi la CRC nous demande de finaliser et rappelle que nous avons commencé à travailler depuis un certain nombre d'années à travailler. Notre implication dans ce domaine est entière. Par l'action politique de 2017 de prendre la compétence gestion du trait de côte qui était facultative à l'époque, puis à partir de 2020, par l'engagement d'un travail de diagnostic des ouvrages qui participent à la protection du trait de côte sur tout le linéaire de nos côtes (58 kms). Nous disposons aujourd'hui d'une excellente connaissance de ces ouvrages ainsi que d'une liste de préconisations sur les techniques de protection à mettre en œuvre en fonction du type d'ouvrages. Nous avons engagé une technicienne chargée de suivre l'évolution du trait de côte et de lancer les travaux nécessaires qui font suite à la surveillance continue du littoral qu'elle assure en partenariat avec les agents des communes, surveillance qui constitue la première étape d'une stratégie d'intervention. Nous serons amenés à vous présenter un plan pluriannuel d'investissements pour des travaux sur plusieurs années.

En parallèle, nous avons missionné le CEREMA, en 2021, pour nous accompagner dans la réflexion autour de l'élaboration de notre stratégie locale de gestion du trait de côte. Le travail mené par le CEREMA jusqu'en 2022, a permis de poser les premières bases du travail. Nous allons le poursuivre en interne et formaliser notre stratégie au regard de toutes les données techniques dont nous disposons aujourd'hui, pour en mesurer les différents impacts. Ce travail sera mené sur 2023 par un chargé de mission dédié (profil aménagement du territoire), en lien étroit avec les communes concernées, le Pôle Eau et le responsable Planification/PLU de l'agglomération.

Il souligne que les deux commissions pôle eau et aménagement du territoire travaillent ensemble dans cette réflexion.

Cette stratégie aboutira à une stratégie locale du trait de côte qui se déclinera en 4 thématiques :

- dans certains secteurs, on laissera faire l'évolution du trait de côte
- dans certains secteurs, on ralentira l'évolution du trait de côte par un certain nombre de travaux
- dans d'autres secteurs, on fera des travaux importants de lutte (comme on a pu faire sur les Moutiers)
- des délocalisations en fonction du changement climatique (station des Salineaux sur le secteur des Moutiers par exemple)

Recommandation n° 9 : Adopter une stratégie et un programme d'actions de gestion du risque de submersion marine dans les secteurs du littoral communautaire qui n'en sont pas pourvus et qui le nécessitent.

M.CAUDAL précise que Pornic agglo Pays de Retz exerce bien sa compétence GEMAPI sur l'ensemble de son périmètre, tant pour la gestion du trait de côte, que pour la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques, avec notamment la mise en place d'un contrat territorial Eau sur chacune des masses d'eau de notre territoire.

A titre d'exemple, le diagnostic des ouvrages de protection du trait de côte (nature, propriété, état, ...), dont il faisait état précédemment, a été mené sur l'ensemble du trait de côte de l'agglomération.

Tout le travail que nous menons sur la GEMAPI est réalisé à l'échelle des secteurs hydro-sédimentaires. Les partenariats mis en place permettent effectivement d'avoir une vision plus large et donc de prendre en compte les phénomènes de l'ensemble de ces périmètres, sans s'arrêter aux périmètres administratifs de nos structures.

Au travers du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), l'objectif est bien de travailler sur les 3 risques : la submersion marine, les inondations liées aux cours d'eau et l'érosion du trait de côte. Le PAPI 1 Baie de Bourgneuf, qui s'étend de St Hilaire de Riez aux Moutiers, a pris fin le 31/12/2022. Le PAPI 2 est en cours d'écriture. Le 6 janvier 2023, à l'occasion d'une réunion technique entre les techniciens de l'agglo, de la CC Océan Marais de Monts et de la DREAL, nous avons confirmé à l'Etat notre volonté de voir le périmètre du PAPI 1 étendu jusqu'à la Pointe St Gildas pour le PAPI 2, étant cohérent avec le bassin hydro sédimentaire de la Baie de Bourgneuf. Sur 2023, nous avons même proposé à l'Etat d'intégrer les études sur le port du Pornic, qui n'est pourtant pas dans le périmètre initial.

Pour notre part, et en cohérence avec les secteurs hydro-sédimentaires, nous serions favorables à envisager l'extension du périmètre du PAPI 2 jusqu'à Corsept ou la création d'un nouveau PAPI sur l'Estuaire (de la Pointe St Gildas à Corsept). Nous avons prévu d'échanger avec la CCSE pour connaître la position des élus de ce territoire.

Nous avancerons dans le principe de liberté d'administration dans nos collectivités et en fonction des coopérations que nous avons mise en place avec nos collègues.

Recommandation n° 10 : Mettre en place un schéma directeur « GEMAPI » afin de recenser les actions d'adaptation des documents de planification et d'urbanisme nécessaires à la prise en compte des enjeux en matière de milieux aquatiques, d'inondations et de gestion du trait de côte.

M.CAUDAL rappelle que toutes les communes littorales de l'agglomération sont couvertes par un Plan de Prévention des risques littoraux (PPRL) établi et approuvé par l'Etat, que ce soit le PPRL Côte de Jade ou celui de la Baie de Bourgneuf Nord. Les communes ont intégré, dans leurs règlements de PLU, la mobilité du trait de côte : le PPRL définissant une bande d'érosion côtière à horizon 100 ans et une bande de choc mécanique, en plus des zones soumises aux aléas de submersions marines.

Les élus communautaires ont bien conscience de la nécessité de piloter, à l'échelle communautaire, l'intégration des risques littoraux dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme. C'est pourquoi, ils ont décidé de recruter un responsable planification/PLU, en mars 2022, pour les accompagner dans ce sens. Ainsi, les communes travaillent en synergie avec Pornic agglo Pays de Retz.

Les élus des communes littorales sont dubitatifs sur l'introduction de nouveaux droits à construire dans la bande de risque à 30-100 ans que permet la loi Climat et Résilience d'août 2021, ceci alors que les propriétaires de ces fonciers ont été informés, au moment de l'approbation des Plans de Prévention des Risques Littoraux PPRL en 2016 qu'ils ne pourraient plus construire dans la zone soumise à un aléa submersion marine à horizon 100 ans.

Nous allons finalement plus loin sur notre territoire, en matière de protection des biens et des personnes, que ce que prévoit la loi. En outre l'agglomération accompagne via le recrutement du responsable planification/PLU début 2022 les communes dans l'élaboration de leur PLU afin de bien intégrer ces enjeux.

Il y a là une différence d'appréciation avec la Chambre mais ils nous confortent dans notre action sur ces 4 recommandations liées à la mise en œuvre de la GEMAPI. En fait, ils nous demandent de poursuivre dans ces orientations et reconnaissent les actions qui ont déjà été entreprises.

Recommandation n° 11 : Favoriser la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Mme MARCHAND rappelle qu'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document qui définit des règles des droits à construire de notre territoire. C'est-à-dire que c'est d'abord un outil de planification. Mais avant de travailler sur l'outil il est important que l'on travaille ensemble et c'est la démarche que nous entamons ensemble.

Nous travaillons sur une culture commune autour des enjeux d'aménagement du territoire. Il y a d'abord la volonté d'avoir un travail d'interconnaissance de tous les élus du conseil communautaire qui permette de mieux connaître le territoire à l'échelle de l'agglomération et de sortir de son périmètre communal. Ainsi des visites ont été faites sur l'ensemble du territoire pour comprendre nos paysages, végétal et urbain, qui définissent derrière tous les enjeux d'habitat, de protection environnementale, etc...

Ensuite, nous pensons que c'est d'abord par l'appropriation et la connaissance de l'ensemble du territoire que le travail commun se réalisera de façon consensuelle. Ainsi, un chargé de planification a été embauché au sein de l'agglomération pour accompagner de très près toutes les communes dans leurs révisions et modification du PLU pour pouvoir traduire ensemble et définir dans leur PLU des politiques de l'agglomération, de l'habitat, les mobilités, l'eau et l'agriculture.

Cette démarche de travailler ensemble sur une vision globale de l'aménagement du territoire est déjà enclenchée.

Elle ajoute la création d'une instance appelée conseil d'aménagement (Maires et adjoints à l'urbanisme) qui vise à faire émerger des orientations communes et partagées par les 15 communes en matière d'aménagement. Ce travail est fait dans l'objectif de la révision du SCOT mais nous permet, sans vraiment le définir, ensemble de travailler déjà sur les prémices d'un PADD, d'un PLUI.

Avant de travailler sur l'outil, il nous paraît plus intéressant dans la démarche de travailler ensemble pour que nous puissions avoir une démarche consensuelle et non pas une juxtaposition de PLU qui ne mènerait finalement à rien et ne pourrait pas répondre à nos enjeux et objectifs.

Elle ajoute que dans le souci de maintien des relations privilégiées que les communes de notre territoire entretiennent entre elles nous privilégions toujours, sous la présidence de Jean-Michel BRARD, le consensus et la volonté unanime partagée par les communes.

Le transfert de compétence de planification sera donc évidemment abordé de nouveau à la fin du mandat.

M.HUBERT remercie pour la présentation. Avant tout, il précise que de manière générale la chambre régionale des comptes quand elle contrôle, à peu près tous les 10 ans, elle contrôle justement une ville-centre, et parallèlement l'agglomération. Pour dire à quel point il y a un lien fort entre la ville-centre et son agglomération, y compris en matière de contrôle et d'audit, c'est une logique.

Il voudrait saluer le travail de la CRC qui est remarquable et dire à quel point cette instance est précieuse en matière de transparence de la vie publique et de bon usage de l'argent public. C'est d'autant plus important de le souligner que les CRC sont menacées de disparition par un projet de réforme. Sur le fonds, il a bien écouté,

comme sur la note de synthèse, vous nous annoncez que la cour régionale des comptes ne relève pas de dysfonctionnements majeurs. M.HUBERT propose une lecture des dysfonctionnements décrits par la chambre.

Sur la commande publique et les achats, *« la CRC constate que l'organisation et la fonction achat de l'agglomération souffre d'un défaut de contrôle interne et d'un archivage insuffisamment rigoureux des pièces des marchés. Ces points doivent être améliorés »*. Par ailleurs, la Chambre n'a pas contrôlé tous les marchés, mais un échantillon de 10 marchés, c'est toujours comme cela qu'ils font. *« Le contrôle d'un échantillon de marché a révélé des irrégularités en particulier au regard du principe de transparence de la commande publique posé par l'article L.3 de la commande publique. Enfin, les procédures de passation sont parfois inefficaces, c'est en particulier le cas du marché relatif aux transports scolaires pour lequel l'agglomération n'a pas exploité toutes les possibilités qui lui étaient offertes pour améliorer les offres des entreprises alors même que celles-ci lui étaient particulièrement défavorables. Ce sont deux marchés qui sont irréguliers donc sur l'échantillonnage cela correspond à 20% des marchés contrôlés qui sont irréguliers, ce n'est pas la même présentation que celle que vous venez de faire. Encore une fois il n'y a pas de soucis, chacun voit ce qu'il lit. Sur l'échantillon contrôlé la chambre relève 20% de marchés irréguliers contrevenant au code de la commande publique et à l'égalité de la mise en concurrence. Cette alerte de la Chambre selon lui est quand même assez sérieuse.*

Sur la situation financière qui se dégrade à partir de 2021, la Chambre fait part de ses inquiétudes sur les finances de l'agglomération et ses capacités qui pourraient compromettre la mise en œuvre de ses investissements futurs, on en parle régulièrement et il sait et la Chambre souligne que des efforts sont faits pour essayer de redresser la barre notamment sur le déficit du transport scolaire.

Sur la solidarité financière entre les communes de l'agglomération, *la solidarité communautaire demeure faiblement redistributive au sein de Pornic agglomération Pays de Retz puisqu'elle n'est opérée qu'à travers l'octroi de fonds de concours dont le montant reste modeste. »*

Sur le choix de gestion des services publics, cite la chambre : *« en ce qui concerne la gestion des services publics communautaires la Chambre observe que l'agglomération a fait le choix de l'externalisation pour beaucoup d'entre eux, soit en recourant à des marchés publics de service, soit à travers des délégations de service public. Les raisons avancées pour justifier cette externalisation sont la technicité des services en cause, la possibilité de transférer au prestataire les risques d'exploitation, et le refus d'augmenter de façon importante les effectifs communautaires »*. C'est le fameux débat que nous avons chaque année sur la reprise en régie ou pas. M.HUBERT précise à ce sujet qu'il débat au niveau de l'intérêt général et communautaire contrairement au reproche qui lui a été fait tout à l'heure. Lors de ce débat chaque année, il s'étonne que contrairement à de nombreuses collectivités et de plus en plus qui font le choix de passer en régie pour des raisons de coût et de maîtrise du service, Pornic agglomération préfère continuer à tout externaliser en bloc au secteur privé. Il y a des possibilités intermédiaires où il est possible de déléguer justement les marchés avec les lots plus techniques et de faire une reprise en régie progressive. Encore une fois, c'est une proposition qu'il fait chaque année dans l'intérêt communautaire.

Sur le pacte de gouvernance, dénué de substance dit la Chambre, ceci et pareil et il rappelle à M.MORILLEAU au conseil du 30 juin 2021, lui avoir dit que ce pacte n'en n'était pas un, c'était ses mots et il les assume et affirmait que ce pacte se contentait de compiler des documents existants et que nous avons raté une vraie occasion de travailler tous ensemble, communes et agglomération, avec tous les élus des communes sur une gouvernance partagée. La Chambre va plus loin sur les obligations légales de ce pacte de gouvernance en disant que *« le pacte de gouvernance de Pornic agglomération Pays de Retz ne respecte pas ces prescriptions légales, puisqu'il se borne à rappeler la législation applicable et à procéder à de très brefs renvois vers les autres documents cadre de l'EPCI »*. Ce qui n'est permis ni par la lettre ni par l'esprit de l'article du code général des collectivités territoriales ».

Maintenant, sur la vigilance liée aux premiers résultats du WIP, la Chambre note un résultat financier négatif plus important que celui qui est présenté pour 2021 (résultat positif présenté par l'agglomération de 4 990 €), et la chambre indique que l'amortissement annuel de l'équipement de 104 000 € n'est pas pris en compte dans le bilan.

M.HUBERT ajoute que sur le faible taux de réalisation des investissements, la chambre note que seulement 60% des investissements prévus par le budget principal sont réalisés. Ce résultat est très faible et nous pouvons sérieusement nous questionner sur la sincérité du programme d'investissements.

Concernant la fiabilité et régularité des comptes, la Chambre note que la tenue de l'inventaire communautaire n'est pas fiable, avec un écart fin 2021 de 4,13 millions d'euros entre les inscriptions à l'inventaire et l'état de l'actif déclaré au comptable. M.HUBERT précise qu'il n'y a pas de différences ou d'immobilisations cachées, seulement la transmission au comptable n'est pas réalisée en permanence.

Concernant les provisions irrégulières, pour 5 381 000 €, concernant les investissements du WIP, de la déchèterie de la Blavetière et le transport scolaire, la Chambre rappelle bien que la loi interdit de provisionner en comptabilité publique quand il ne s'agit pas de risque.

Sur le marché lié aux transports scolaires, et qui présente un déficit de 1,7 millions d'euros, la Chambre indique : *« il apparaît que Pornic agglomération Pays de Retz n'a pas exploité l'ensemble des possibilités qui lui étaient offertes pour améliorer les offres des entreprises alors que celle-ci lui était particulièrement défavorable. »*

Sur les relations entre Pornic agglomération Pays de Retz et ses villes membres. Il cite la Chambre : *des mutualisations très limitées qui doivent être développées*. Effectivement, on peut le voir comme un encouragement, la mutualisation permet d'accroître la performance des administrations par le développement des synergies et le partage des moyens en évitant surtout les doublons de services. Elle a en particulier pour but de redéployer les gains ainsi dégagés pour le financement de services en faveur des administrés. M.HUBERT ne l'explique pas aux élus qui le savent très bien mais l'explique aux concitoyens. Pourtant présenté comme un axe fort lors de la création de Pornic agglomération Pays de Retz et alors qu'en février 2019 a été adopté un schéma de mutualisation avec des délais fixés, M.HUBERT en s'adressant à Mme HUGUES indique que la Chambre note que *« le bilan des mutualisations est inabouti avec seulement trois services communs entre l'agglomération et ses communes membres : services recherche de financements et aide au montage de projets, service ressources humaines et service direction des systèmes d'information. Cependant, d'importants services fonctionnels tels que les marchés publics, les affaires juridiques ou encore les finances n'ont pas été mutualisés alors même qu'une telle évolution permettrait une montée en compétence et l'amélioration de leur organisation. Par ailleurs, la mutualisation du service de l'urbanisme n'est pas pleinement aboutie. Il cite la Chambre « aujourd'hui les services communautaires instruisent pour le compte des communes membres les demandes d'autorisation d'urbanisme sans pour autant assumer l'accueil des usagers qui reste géré par les communes ». La Chambre dit qu'« en raison de ce découplage les agents communaux rencontrent souvent des difficultés à renseigner correctement les demandeurs dès lors qu'ils n'ont plus la main sur l'instruction »*. Donc effectivement sur ce sujet et on le sait car il y a des révisions de PLUI en cours, une pression énorme est mise sur les services et il y a une perte ou une dilution de l'information que nous allons chercher en tant que citoyen. Si cette compétence était définitivement transférée, M.HUBERT pense qu'il y aurait une réelle amélioration des services. Certaines communes ici ont fait le choix de ne pas transférer cette compétence. Il indique que bientôt cela deviendra obligatoire car il lui semble que l'on ne peut refuser deux fois le transfert de compétences. Ce point sera à révéifier.

Sur le déficit de stratégie de gestion des risques littoraux et particulièrement pour la ville de Pornic c'est la Chambre qui le dit : *« sa mise en œuvre n'est pas encore pleinement efficiente en raison d'un déficit de stratégie. Pour le trait de côte, les actions opérées par l'agglomération apparaissent surtout guidées par l'urgence, sans vision à long terme. Une coopération avec le CEREMA a toutefois été lancée en 2021 pour que celui-ci l'assiste dans l'élaboration de sa stratégie de gestion du trait de côte qu'elle doit finaliser et qui lui permettra de choisir entre diverses orientations. »* Par exemple, vous en parlez : la relocalisation c'est-à-dire le recul des enjeux face à l'aléa ou le laisser-faire qui consiste à suivre l'évolution naturelle du littoral. Pour le risque de submersions marines, Pornic agglomération Pays de Retz bénéficie de la dynamique mise en œuvre dans le cadre du PAPI de la Baie de Bourgneuf, véritable stratégie qui ne s'applique cependant qu'aux communes de Villeneuve en Retz et les Moutiers en Retz. Or, dit la Chambre *« le territoire communautaire comprend d'autres secteurs concernés par ce risque en particulier le vieux Pornic et la Ria de Pornic »*. Une énumération est faite du nombre de logements

concernés au niveau du port et de la ria pour un scénario de Xynthia + 20 cm, c'est assez précis. L'agglomération est appelée par la Chambre à y adopter là aussi une stratégie et un programme d'actions.

En conclusion,

- 20% de marchés contrôlés irréguliers contrevenant au code de la commande publique et de la mise en concurrence
- Un plan d'investissement réalisé à seulement 60% qui fait douter quant à la sincérité des prévisions d'investissements
- L'absence d'un vrai pacte de gouvernance
- Une situation financière qui malheureusement se dégrade dangereusement
- Un déficit de stratégie pointé par la Chambre sur la gestion des risques littoraux

M.HUBERT pose la question, cela ne relève pas d'après vous de dysfonctionnements majeurs ?

M.MORILLEAU précise sur quoi les recommandations portent au niveau du marché et rappelle que pour le premier marché c'était le manque de précisions des sous critères. Il n'y a pas du tout d'irrégularités. Le deuxième reproche qui nous est fait et qui n'est pas dans les recommandations, concerne le marché pour l'entretien des vélos puisque lorsque nous avons passé la délibération, nous avons indiqué vélocistes locaux et la Chambre nous le reproche. Il signale à M.HUBERT qu'il ne dit pas toute la vérité. C'est la notion de « locaux » qu'ils nous reprochent, car dans la concurrence on peut aller chercher quelqu'un à l'autre bout de la France, certes. Vis-à-vis des reproches faits par la CRC, il trouve que M.HUBERT exagère le propos multiplié par 100 par rapport aux propos de la Chambre. Le 3^{ème} marché sur lequel ils reviennent est celui des transports. Il est vrai que nous avons été pris de court car il n'y avait qu'une offre par lot, l'augmentation était forte. Nous en avons rediscuté ensuite avec la Région, d'autres territoires, qui ont eu les mêmes augmentations. Il ne s'agit pas d'un problème de fonctionnement, mais que nous sommes devant un fait que les transports ont augmenté en France depuis 2 ans. Il faut toujours relativiser ce que l'on dit par rapport à ce que vous venez de nous dire.

Concernant la solidarité communautaire qui est un vrai sujet, on en discute régulièrement, on sera amené à en rediscuter en 2023. Il voudrait souligner que nous avons pris des compétences au-delà de nos compétences obligatoires que toutes les collectivités ne prennent pas, en particulier la petite enfance-enfance-jeunesse. Si ce n'est pas une politique de solidarité entre nos communes et bien il ne sait pas où est la solidarité. La preuve d'ailleurs, cela été dit précédemment mais si nous avons un CIF plus élevé que la moyenne c'est parce que l'on a pris des compétences. Il y a le premier niveau qui est la mutualisation et le 2^{ème} niveau qui est beaucoup plus intégrateur que sont les compétences prises ensemble et nous sommes assez loin dans la prise de compétences. Notre CIF de 0.47 le montre. Cela est le premier niveau de solidarité important. Et sur d'autres politiques, nous n'avons pas hésité non plus à conduire ces choses-là. Sans doute, y a-t-il des choses à améliorer, lui-même le premier demande des choses à certains moments, mais il faut aussi reconnaître ce qui est fait et ce qui est positif.

Concernant le WIP, des choses ont été soulignées en partant des comptes 2021. M.MORILLEAU rappelle que l'on démarrait en 2021. Sur les comptes 2022, au vu des chiffres qu'il détient, le bilan laisse apparaître une progression des recettes de 60% en 2022 alors que l'objectif de progression était de 30%. Les recettes commerciales en 2022 sont de 92 000 € contre 75 000 € prévues initialement et le déficit restant s'élève à 31 000 € pour 2022 en intégrant les 6 mois d'amortissement. Donc, là aussi il faut relativiser car les chiffres commencent à se redresser en 2022. Il rappelle que dans le rapport on s'arrête à 2021 et ajoute que quand « on veut tuer son chien on dit qu'il a la rage » et a l'impression que c'est un peu ce que M.HUBERT dit, c'est-à-dire qu'il exagère les propos. Toute Chambre régionale a des remarques à faire et c'est important de regarder ces remarques, mais il faut vraiment les relativiser et c'est ce que M.MORILLEAU demande de faire par rapport à ce qui peut être fait sur d'autres territoires, comme il a pu parfois lire dans les comptes-rendus. Là nous n'avons pas le même phénomène.

M.BRARD souligne qu'il suffit aussi de prendre d'autres morceaux de phrases dans le compte-rendu de la Chambre et cite : « le *WIP* a le mérite de doter la jeune agglomération d'un équipement structurant et emblématique. Cette dernière est donc invitée à tenir compte de cet objectif d'efficience et à poursuivre un suivi financier rigoureux de l'exploitation de l'ouvrage et de sa destination, ce dont elle prend bonne note dans sa réponse à la Chambre dans laquelle elle fait en outre valoir que sur le premier semestre 2022, 59% de ses objectifs ont été atteints ». M.BRARD indique que c'est marqué aussi dans le compte rendu et vous M.HUBERT ne l'a pas dit. Il imagine que c'est un choix.

Concernant les transports, M.BRARD explique qu'ils en ont beaucoup discuté aussi avec le magistrat et rappelle qu'on était en mars 2020, que le marché a été attribué quelques jours avant les élections, qu'il y a eu le Covid, et surtout il fallait que nous ayons des cars pour septembre. Le magistrat reconnaît très bien qu'on ne pouvait pas faire autrement. Administrativement vous pouvez relancer sauf que cela posait un problème de maintien du service public derrière. Il est désolé mais c'est la vérité.

M.CAUDAL réagit vis-à-vis de l'appréciation de M.HUBERT qui considère qu'il y a une absence de réflexion sur la stratégie de gestion du trait de côte. Lorsque nous avons été auditionnés par les magistrats, cette démarche a été expliquée. Dès le mois de juin 2022 et le rapport provisoire, nous avons écrit pour demander de compléter le rapport avec les informations que nous donnions. Cela n'a pas été pris en compte dans le rapport définitif.

Comme il a dit tout à l'heure, l'extension du PAPI 2 en cours d'élaboration, commencé dès 2022 sans attendre la fin du PAPI 1 au 31/12/2022, intègre la gestion du trait de côte jusqu'à la Pointe St Gildas et intègre donc à la demande de Pornic agglo la problématique du port de Pornic. Donc tous ces éléments ont été connus par les magistrats dès notre audition. A cette recommandation qui indique « adopter une stratégie », il répond que oui nous sommes en cours. Il indique à M.HUBERT que vouloir faire croire à travers ses propos que nous n'avons aucune réflexion sur cette gestion du trait de côte alors que nous avons travaillé depuis 2020 sur cette question lui paraît un peu exagéré. Nous maintenons notre proposition, nous l'avons expliquées au magistrat, on avancera tel que nous l'avons défini.

M.HUBERT remercie pour les réponses et précise juste à M.MORILLEAU et M.CAUDAL que ce ne sont pas ses propos et qu'il vient de faire une lecture des propos de la Chambre régionale des comptes. C'est important de le dire.

M.BRARD répond qu'ils le reconnaissent, mais souligne que M.HUBERT prend juste une partie et ne dit pas tout.

M.HUBERT indique qu'il y a du positif, mais qu'ils refusent le négatif. Il n'exagère pas les propos de la Chambre puisque qu'il les reprend littéralement. Il pense cependant que la présentation qui en est faite, qui n'est pas une présentation littérale au début mais une présentation politique, et il n'y a pas de gros mots à parler de politique, était édulcorée. Il pense au contraire qu'ils minimisent justement les alertes de la Chambre. Chacun son point de vue.

Pour Mme BRIAND, ce moment lui semble important. Elle s'adresse à M.HUBERT qui a souligné à quel point il estime de la plus grande importance de mentionner devant nos habitants les remarques qu'il vient de citer. Elle partage ce point de vue. Il est important que nos habitants aient connaissance d'un rapport de la chambre régionale des comptes et que le travail réalisé par les magistrats puisse être lu, compris par le plus grand nombre.

C'est d'ailleurs ce que souhaite la chambre régionale des comptes lorsqu'elle demande que soit procédé ensuite à la mise à disposition publique de ces rapports après les présentations et nous en sommes à ce stade. Elle croit que c'est important car pour une collectivité quelle qu'elle soit, pouvoir bénéficier de la visite et l'analyse des magistrats de la CRC, est un moment extrêmement important qui permet d'avancer, aller plus loin dans ce que l'on fait et en l'occurrence pour nos collectivités, dans l'intérêt général. Elle croit qu'il est aussi crucial de regarder ce qu'elles sont, à la fois dans leur forme et sur le fonds. Dans leur forme, là ce que vient de nous remettre la CRC est un document de plus d'une centaine de pages qui se conclut par des recommandations. Si la Chambre avait noté des points non seulement d'alerte mais des points d'inquiétude justifiant plus que des recommandations, les magistrats de la Chambre n'auraient pas formulé des recommandations mais auraient été au-delà. Elle repasse la parole à M.HUBERT.

M.HUBERT indique bien connaître les rapports de la Chambre Régionale des Comptes pour en lire presque quotidiennement sur toutes les communes de Loire Atlantique. La Chambre est très obséquieuse et son rôle n'est que de faire des recommandations, il l'assure. Depuis peu, ils ont le droit de transférer sur un plan pénal au parquet.

Mme BRIAND ne sous-estime pas la connaissance de M.HUBERT en matière de fonctionnement de la chambre régionale des comptes et des procédures. Il s'avère que concernant les collectivités, communes comme EPCI, et M.HUBERT le sait, comme cela a été redit par notre Président en introduction, en réalité ce sur quoi la Chambre a à se prononcer, est effectivement cette partie d'analyse de gestion et de fiabilité de cette gestion, la partie qualitative de cette gestion, et ensuite des appréciations sur l'efficacité, et jamais sur les choix politiques puisque cela ne relève pas de la CRC. Elle procède bien à cela et elle fait des recommandations précédées d'analyse qui comportent des phrases évidemment critiques. Elle relève que M.HUBERT s'est attaché à citer de façon extrêmement précise cela. Un document se lit en entier avec les éléments qui viennent caractériser ce sur quoi une collectivité doit faire des efforts et le contexte général dans lequel se situe cette appréciation. Alors elle rappelle sur le fond à quel point, c'est important, les recommandations outre les points techniques évidemment de fiabilité comptables sont faits sur la base de constats et aimerait elle aussi citer comme l'a fait M.HUBERT assez souvent.

« Une agglomération née d'une fusion consensuelle dotée d'un périmètre empreint d'une certaine cohérence spatiale et permettant à Pornic commune la plus peuplée d'en être sans conteste la commune centre. La chambre précise que : la gouvernance assure une représentativité équitable des communes. Elle souligne qu'en terme de politique fiscale la mise en place d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive a permis de limiter l'impact de l'harmonisation sur la situation des contribuables ». Ceci n'était pas quelque chose d'aisé à faire vous le savez. « La pression fiscale se situe dans la moyenne de la strate, l'augmentation 2022 de la taxe foncière a été mise en place pour limiter la dégradation financière des transports scolaires et de trop lourdes augmentations pour les familles. » C'est aussi souligné, nous l'avons mentionné les uns et les autres. « Les flux financiers entre les communes et l'EPCI font l'objet de règles d'évaluation clairement définies dans le pacte financier et fiscal. Quant au CIF il traduit le fait que l'EPCI exerce une part satisfaisante des compétences en lieu et place des communes et que son intégration est plutôt bonne. » Elle ne reprend pas ce qu'a mentionné M.HUBERT qui viennent équilibrer et qui expliquent pourquoi il faut aller plus loin. « La CRC appelle de ses vœux des mutualisations plus importantes allant au-delà des trois services communs actuels ». Tout en estimant d'ailleurs que la création a parfois été un peu précipitée. Nous avons choisi de faire des mutualisations et effectivement en allant le plus vite possible sur certaines. Sur la mutualisation par exemple RH, Mme BRIAND précise qu'elle est importante car l'équilibre mentionné par la Chambre sur nos politiques est là bien mise en avant, car il y a Pornic effectivement mais des communes comme les Moutiers ou Préfailles et d'autres si elles le souhaitent viendront après. On est quand même dans des démarches où on essaie d'être assez pragmatique et de bon sens c'est-à-dire de voir ce sur quoi on peut progressivement construire et consolider notre bloc communal.

« Concernant la gouvernance, la Chambre ne remet pas en cause la qualité de la gouvernance de l'EPCI mais dans le même temps estime que le pacte de gouvernance n'est pas doté de substance formelle ». Cette dernière partie est ce qu'a seulement repris M.HUBERT. Elle plaiderait qu'il est préférable d'avoir la qualité dans les actes qu'un document qui serait seulement doté de substance formelle et pense qu'il la rejoindra sur ce point. Alors certes nous n'avons pas mis les agrafes à l'ensemble des documents qui ont été rassemblés et qui constituent le fond de notre gouvernance. Cela va être fait et on aura ainsi non seulement un document présentant une substance formelle qui se doit d'atteindre cet objectif mais ce document sera constitué d'éléments qui ont murement été réfléchis et qui ont du sens pour notre collectivité et qui vont bien au-delà de la plupart des pactes de gouvernance. Elle pense que la formalisation est facile à opérer, ce sera un point sur lequel on pourra très rapidement avancer quand les actes sont déjà en phase avec les exigences de fond qu'appellent de ses vœux la Chambre.

M.HUBERT remercie Mme BRIAND pour son plaidoyer au sens positif du terme et le ton qu'elle emploie qu'il trouve beaucoup plus agréable que les sous-entendus qui ont été faits avant.

Mme BRIAND répond que chacun a des voix différentes, des façons de s'exprimer différentes. Elle indique que ses propos ne reflètent que ce que la Chambre dit dans la composante complémentaire des citations qu'a faites M.HUBERT. S'il ne les avait pas faites, elle aurait fait l'ensemble mais il lui a donné le point négatif, aussi il revient de dire le contexte. Et les points négatifs sans le contexte c'est une version un petit peu déformée vous en conviendrez.

M.HUBERT sait que ce n'est pas une obligation, mais il propose que ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes soit mis en ligne pour que les citoyens se fassent l'avis le plus pertinent possible et y fasse sa propre lecture.

Mme BRIAND souhaite compléter sur quelques points. Elle passera sur la remarque sur des projets jugés très structurants, et c'est ça l'important, concernant la résidence locative des jeunes actifs de Ste Pazanne, dont le bail va être consolidé comme cela a été dit.

Concernant le WIP, elle indique à M.HUBERT qui en a parlé et qui connaissait la réponse, que s'il avait été à la réunion de la commission développement économique, il aurait eu la primeur de l'information. Au-delà de ce que la Chambre a déjà noté et salué, à savoir le dépassement des recettes prévisionnelles à mi année, il aurait pu constater qu'à la fin de l'année nous allons être sur ce même dépassement favorable et que nous pourrons tout à fait rassurer la Chambre régionale des Comptes sur le WIP. Ce résultat de 59% des objectifs d'exploitation est exactement le même chiffre en fin d'année.

Elle ajoute par ailleurs que la Chambre mentionne aussi la qualité de l'information financière et budgétaire.

Concernant un point qui n'a pas été mentionné, elle souligne que la démarche en matière d'AP/CP est à relever car cette méthode favorise une gestion pluriannuelle des investissements et participe à la transparence de la politique d'investissement. C'est un point intéressant car cette gymnastique est complexe, elle est engageante, exigeante et la Chambre le souligne. Elle ajoute que la tenue des inventaires est correcte et n'appelle que des mises à jour. Ce sont les termes de la Chambre là encore. Cela n'empêche qu'il faut faire ces mises à jour.

Concernant les provisions, l'application de stratégies prudentielles qui vont au-delà des strictes mécaniques budgétaires est soulignée. Les mécaniques qui permettent d'être très prudentiel c'est plutôt la stratégie de l'agglo et puis il y a la rigidité de certaines présentations. La fameuse M14 stipule que la provision vise les risques réels

et qu'elle peut être constituée dès l'apparition d'un risque avéré. Chacun évidemment est habitué à cela, or un déficit même envisagé n'est pas un risque avéré c'est la raison pour laquelle il y a ce décalage. Mais lorsque l'on est dans une gestion prudentielle elle croit que ce petit écart formel là encore est plutôt dans le bon sens.

Sur les investissements, elle indique qu'il y a quand même près de 40 millions d'euros de dépenses d'équipements avec une dette consolidée qui a pour autant baisser chaque année de 3,7 % et la Chambre précise que la capacité de désendettement reste très satisfaisante. Elle précise que le montant brut de fonctionnement l'est aussi. Quant à la capacité d'autofinancement dont elle souligne qu'elle a été récemment diminuée (Mme BRIAND ne revient pas sur les raisons compte-tenu du contexte SDIS et transports scolaires), la Chambre précise que les mesures prises sont de nature à placer l'agglomération sur la voie d'un rétablissement de sa trajectoire financière, donc elle répond presque déjà.

Par ailleurs, ce point n'a pas été abordé mais la Chambre mentionne que la gestion de la crise liée à la pandémie est à saluer.

Elle dit aussi que sur la passation des marchés publics, il y a ce problème des transports scolaires mais vous avez la réponse et c'est vraiment l'impératif de répondre à notre mission de service public qui nous a effectivement fait prendre cette décision et les choix politiques de cette nature se doivent d'être pris. Que dirait-on d'élus qui, pour respecter le code des marchés publics, auraient mis nos enfants face à l'absence de transport public ? Mme BRIAND préfère que nous ayons pris cette décision qui conduit à une remarque de la Chambre plutôt que l'inverse

Concernant la problématique majeure des submersions et risques d'érosion côtière, la Chambre reconnaît que la communauté d'agglomération dispose également d'une inspection à jour de son trait de côte et d'un inventaire des ouvrages de défense. Elle souligne que la compétence GEMAPI a été prise par anticipation et que les secteurs ne correspondent pas à des risques de même niveau et elle salue le fait que finalement il y ait une priorisation là encore de bon sens. Mme BRIAND affirme que bien sûr nous avons envie de traiter tout partout en même temps lorsque l'on est confronté à ce genre de problématique mais il est vrai qu'aller à l'essentiel, savoir prioriser, c'est aussi une mission des élus qui en assument toutes les conséquences. La Chambre salue le calibrage des travaux sur les Moutiers en Retz et n'a relevé aucune difficulté dans leur exécution. Quand on sait la difficulté de mise en œuvre, Mme BRIAND pense que c'est aussi important et aurait aimé l'entendre cité. Cette expérience évidemment pourra être capitalisée pour aller plus loin. Ce qui a été fait et bien fait, comme le reconnaît la Chambre, permettra évidemment de répondre aux exigences suivantes et nous place de façon adéquate pour justement aller au-delà.

Sur la Loi climat et résilience et cette histoire d'inscription des communes, la Chambre s'est exprimée avant que les contestations sur les imperfections de cette Loi ne soient pleinement exprimées par de nombreux législateurs qui n'avaient pas vu toutes les problématiques. Et donc vous le savez, certains aspects vont être revus. Elle pense que nous avons évité une perte de temps et il sera vraiment intéressant lorsque les textes seront consolidés de poursuivre notre travail avec l'actualisation qui est déjà prévue de l'ensemble des constats sur ce trait de côte.

Pour ce qui concerne le PLUI, là encore Mme BRIAND rappelle que nous commençons par la vision partagée, par la cohérence entre nos collectivités. D'autres EPCI n'ont pas forcément pu ou voulu pratiquer de cette façon et n'ont pas eu un président empreint de cette priorité qui était de construire ensemble cette communauté pour un équilibre entre des communes qui partent effectivement avec des atouts différents. Elle trouve que parvenir à faire cela dans le consensus et avoir cette vision pleinement partagée par l'ensemble du bloc communal est un point vraiment majeur.

Elle ne veut pas prolonger mais elle le pourrait. Elle le sait, M.HUBERT a lu nos nombreux rapports, il sait et connaît les modes, la qualité de précision de l'expression des magistrats. Il connaît comment lorsque les choses sont graves, ils s'expriment aussi. M.HUBERT est frappé par les critiques, Mme BRIAND est frappée par le caractère quand même globalement positif du document qui nous a été transmis. Elle conclue en soulignant que

les recommandations de la Chambre constituent des atouts considérables pour aller plus loin, que nous en sommes tous conscients et elle pense que nous avons tous intérêt à voir cela dans le document.

M.HUBERT réitère sa question posée concernant la mise en ligne du document puisque, si Mme BRIAND parle de petits écart formels, pour lui ce sont des écarts substantiels, plus importants et il pense que le mieux est que le citoyen puisse lire le document dans sa totalité. Il sait que ce n'est pas obligatoire mais sait que ceci a été fait pour la ville.

M.BRARD propose, comme il l'a proposé sur la ville de Pornic, que le rapport soit mis en ligne sur le site de l'agglomération. Il n'a rien à cacher. C'est un travail qui a d'abord été fait par nos services pendant 1 an, cela mérite donc aussi d'être exploité. Il pense que le débat a été riche, il a amené plein d'orientations. Au contraire, il faut que le rapport soit connu, il existe, il est ce qu'il est avec ses points positifs, ses points de recommandations, ses points d'améliorations pour notre collectivité et c'est le résultat d'un travail collectif.

M.MORILLEAU ajoute qu'en terme de transparence ce rapport devra être présenté devant tous nos prochains conseils municipaux, ce qui est acte de transparence assez fort.

- VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5,
- VU le code des juridictions financières et notamment les articles L.211-8, L.243-6 et L.243-8,
- VU les statuts de la communauté d'agglomération de Pornic agglo Pays de Retz,
- VU le rapport d'observations définitives du 29 décembre 2022 de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire sur l'examen des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de Pornic agglo Pays de Retz au cours des exercices 2017 à 2022,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *de prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération concernant les exercices 2017 et suivants,*
- *de prendre acte des débats qui se sont tenus*

Avant de lever la séance, M.BRARD remercie bien sûr l'ensemble des élus pour leur engagement, les services pour le travail réalisé et les administrés qui ont suivi ces échanges et souhaite à tous une bonne soirée.

Les pièces annexes sont consultables au siège de la Communauté d'agglomération « Pornic agglo Pays de Retz » aux horaires d'ouverture.

Séance levée à 22h40

Date d'affichage de la liste des délibérations : 3-02-2023

Le Président,

Le secrétaire de séance,